

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN
LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN DE LA
RECONVERSION DU SITE ENEDIS - AVENUE DE
BRANCOLAR SUR LA COMMUNE DE NICE

Du 13 juin 2023 au 13 juillet 2023

RAPPORT D'ENQUÊTE

DESTINATAIRES : - Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice

SOMMAIRE

1.	Cadre de l'enquête	3
1.1.	Cadre général	3
1.2.	Cadre juridique	3
1.3.	Nature et caractéristiques du projet	4
1.4.	Composition du dossier	5
2.	Organisation de l'enquête	6
2.1.	Désignation du CE	6
2.2.	Réception du dossier par le CE	6
2.3.	Organisation du déroulé de l'enquête	7
2.4.	Information du public.....	7
2.5.	Concertations préalables	7
2.6.	Réunion d'examen conjoint.....	8
2.7.	Visite des lieux.....	8
3.	Appréciations sur le dossier.....	8
3.1.	Analyse du CE :	8
3.2.	Consultation du porteur du projet.....	9
4.	Déroulement de l'enquête.....	9
4.1.	Visa du dossier d'enquête et des registres	9
4.2.	Ouverture et clôture des registres.....	9
4.3.	Permanences.....	10
4.4.	Incidents au cours de l'enquête	10
5.	Examen des Observations du public	10
5.1.	Bilan comptable des observations	10
5.2.	Recueil exhaustif des observations	11
5.2.1.	Observations reçues par courrier ou courriel.....	11
5.2.2.	Observations du registre dématérialisé	12
5.2.3.	Observations sur les registres papiers	29
5.3.	Bilan des observations.....	29
6.	Synthèse.....	30
6.1.	Synthèse des avis des PPA.....	30
6.2.	Synthèse des observations.....	30
6.3.	Examen du mémoire en réponse du MO	30
7.	Les Annexes.....	31

1. Cadre de l'enquête

1.1. *Cadre général*

COVIVIO, propriétaire d'une parcelle située 125 Avenue de Brancolar à Nice, souhaite effectuer une reconversion du site actuellement bâti et occupé par d'anciens locaux administratifs abandonnés par ENEDIS. Le projet présenté nécessite la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain du 21 octobre 2021.

L'objectif du projet est d'aménager cet espace en l'intégrant dans le tissu urbain et paysager environnant.

L'objectif de cette enquête est d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts éventuels des tiers, de recueillir l'avis du public directement concerné. Ceci afin d'éclairer le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur dans sa décision d'intérêt général.

A l'issue de cette enquête, il sera établi trois documents distincts :

- 1) Un rapport d'enquête unique avec l'état et la synthèse des observations ainsi que la réponse du maître d'ouvrage.
- 2) Mes conclusions et avis sur La déclaration de projet
- 3) Mes conclusions et avis sur la mise en compatibilité du PLU.

1.2. *Cadre juridique*

Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain a été approuvé après délibération du conseil métropolitain le 25 octobre 2019 puis modifié par délibération métropolitaine du 21 octobre 2021 (Modification Simplifiée n°1).

La zone du PLU en vigueur dans laquelle se situe la parcelle, UEI, ne permet pas sa réalisation ; la Métropole envisage un reclassement d'une partie de cette zone en UPbr avec extension du périmètre de Mixité Sociale à ce secteur.

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre de la procédure de déclaration de projet décrit le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.300-6, L.153-54 à L.153-59 et suivants qui confèrent à la Métropole Nice Côte d'Azur la capacité

de déclarer le projet d'intérêt général et de proposer la mise en compatibilité du PLU en vigueur.

Les articles L. 132-7 et L. 132-9. Du code de l'Urbanisme listent les Personnes publiques Associées qui doivent être.

Le projet est soumis à évaluation environnementale, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Provence Alpes Côte d'Azur est joint au dossier.

Le secteur concerné est dans un périmètre soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La présente enquête est réalisée conformément aux articles L110- à 713-9 du Code de l'Environnement.

1.3. *Nature et caractéristiques du projet*

Le projet se situe au 125 avenue Brancolar, quartier Cimiez sur une parcelle de 1,4 ha.

L'espace est aujourd'hui est totalement occupé par d'anciens locaux administratifs abandonnés par ENEDIS. Construits par EDF-GDF dans la première moitié des années 70, ils se composent d'un bâtiment principal de 6 étages en forme de tripode en béton brut et d'un ensemble de quatre bâtiments en rez-de-chaussée.

Le site, considéré comme une friche urbaine complètement imperméabilisée, crée un rempart entre un tissu résidentiel et un ensemble d'équipements publics, conservatoire et centre d'animations.

COVIVIO, propriétaire du site, propose un aménagement qui crée une mixité d'usages inexistante aujourd'hui : habitations, commerces, espaces libres (parc et parvis), résidence de services pour seniors, logements sociaux et libres ; qui ouvre la communication des habitants actuels et futurs avec les élèves du conservatoire et du centre communal AnimaNice.

Toutefois le projet se situe dans une zone du PLU en vigueur, UEI, qui ne permet pas sa réalisation. La Métropole envisage le reclassement d'une partie de cette zone en UPbr avec extension du périmètre de Mixité Social à ce secteur.

1.4. Composition du dossier

Les pièces constitutives sont :

Pièces Administratives

1. Délibération N° 8.2 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021 prescrivant la déclaration de projet de Reconversion du Site ENEDIS-Avenue de Brancolar sur la commune de NICE et fixant les modalités de concertation.
2. Saisine du tribunal administratif de Nice du 3 avril 2023 pour la désignation d'un commissaire enquêteur.
3. Désignation du 14 avril 2023 de monsieur Daniel ROULETTE en tant que Commissaire-Enquêteur.
4. Délibération N° 8.2 du Conseil Métropolitain du 27 mars 2023 tirant le bilan de la concertation publique.
5. Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence Alpes Côte d'Azur du 19 avril 2023,
6. Réponse de la maîtrise d'ouvrage à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Provence.
7. Note du porteur de projet en réponse aux questions du commissaire enquêteur.
8. Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 25 mai 2023,
9. Arrêté d'enquête publique du 11 mai 2023 visé en Préfecture le 11 mai 2023.
10. Avis au Public.
11. Mention des textes qui régissent l'enquête publique et indication de la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure administrative.
12. Certificats d'affichage de l'arrêté et de l'avis au public, Ville de Nice, Métropole Nice Côte d'Azur.
13. Publications dans les journaux :
 - a. 1^{ère} parution 15 jours avant le début de l'enquête publique :
 - i. Avis Presse Nice Matin : 27 mai 2023.

ii. Avis Presse Petites Affiches : 25 mai 2023.

b. 2^{ème} Parution dans les 8 premiers laurs de l'enquête publique :

i. Avis Presse Nice Matin : 16 juin 2023.

ii. Avis Presse Petites Affiches : 15 juin 2023.

14. Bilan de la concertation juillet / novembre 2022

Dossier Technique

1. Notice de présentation de la déclaration de projet.
2. Projet de règlement zone UPbr.
3. Projet de zonage UPbr • Plan Avant/après.
4. Légende PLUm.
5. Annexe : Esquisse démolition Plan 500^e.
6. Annexe : Esquisse état futur Plan 500^e.
7. Annexe : Etat des lieux.
8. Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA

2. Organisation de l'enquête

2.1. Désignation du CE

Saisie par le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur le 13 avril 2023
Madame la Présidente du Tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur Daniel Roulette en qualité de commissaire enquêteur le 14 avril 2023. J'ai transmis une attestation sur l'honneur de non intérêt personnel au projet.

2.2. Réception du dossier par le CE

La complétude du dossier a été vérifiée par le maître d'ouvrage (article R123.9 du code de l'environnement)

J'ai pris connaissance du dossier numérique transmis le 20 avril 2023

2.3. *Organisation du déroulé de l'enquête*

Lors de la réunion du jeudi 4 mai 2023 avec le Maître d'ouvrage nous avons fixé les modalités de l'enquête et arrêté la période, les dates et lieux des permanences

J'ai pu à cette occasion avoir réponse à mes premières interrogations.

2.4. *Information du public*

La publicité légale a été faite dans

- Nice Matin les samedi 27 mai 2023 et 16 juin 2023
- Les Petites-Affiches les 19 mai 2023 et 9 juin 2023

Les copies ont été intégrées dans les registres papier et numérique.

- L'affichage dans les sites habituels de la ville de Nice a été fait à compter du 25 mai 2023.

Les certificats d'affichage dressés par le maire de Nice ont été intégrés dans les dossiers.

Une réunion publique a été organisée le 22 mars 2023 avec la présence du porteur du projet, du maître d'ouvrage et des représentants de la ville de Nice.

La presse locale a consacré plusieurs articles sur le projet.

2.5. *Concertations préalables*

La concertation préalable prévue par le code de l'environnement a été réalisée de juillet à novembre 2022. Le bilan, validé par la Préfecture, a été inséré dans les dossiers papier et numérique.

148 observations ont été recueillies : 99 sont favorables au projet et 36 défavorables, elles montrent principalement une inquiétude quant au stationnement et à la circulation des véhicules alentour.

2.6. Réunion d'examen conjoint

La Réunion d'examen conjoint de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUm : reconversion du site Enedis, Avenue de Brancolar à Nice, s'est déroulée le 25 mai 2023.

Les représentants de la Métropole, de l'Etat, de la commune de Nice et des Personnes Publiques Associées ont tous émis un avis favorable

Le procès-verbal a été annexé aux dossiers.

.

2.7. Visite des lieux

Le 25 avril 2023 j'ai effectué une visite des alentours du site et du quartier. Les photos aériennes de Géoportail d'une part et la carte interactive du PLUm m'ont permis de bien situer le projet, de mieux connaître le contexte urbain et comprendre l'intégration du projet dans le tissu actuel.

3. Appréciations sur le dossier

3.1. Analyse du CE :

J'ai vérifié que les dossiers papiers et le dossier numérique mis à disposition du public sont bien identiques.

Le premier jour d'ouverture de l'enquête j'ai contrôlé que tous les liens numériques étaient opérationnels : consultation et téléchargement des pièces du dossier ainsi que le dépôt d'observations et la publication après modération du commissaire enquêteur.

La présentation du projet est claire et compréhensible par toute personne non initiée.

La MRAe n'a fait que quelques recommandations auxquelles le porteur du projet, COVIVIO, a bien répondu, une copie des réponses ont été insérées dans les dossiers.

3.2. *Consultation du porteur du projet*

Il m'est apparu que, si pour l'administration la démolition et la construction étaient des dossiers bien distincts, pour les habitants du quartier il ne s'agit que d'un seul et même chantier. En conséquence j'ai demandé au porteur du projet des précisions sur les 2 points suivants :

1. Les destructions des bâtis existants sont-elles absolument nécessaires, une réhabilitation même partielle ne pourrait-elle pas avoir moins d'impact qu'une démolition/reconstruction ?
2. Quelles précautions ont été envisagées lors de ces démolitions : le bruit, l'environnement, la sécurité avec les norias de camions et un désamiantage probable vu l'âge des bâtis : il est possible de noter l'absence d'étude de l'impact environnemental de ces démolitions pendant et après.

COVIVIO a fait une note en réponse point par point que j'ai fait insérer dans les dossiers.

4. Déroulement de l'enquête

4.1. *Visa du dossier d'enquête et des registres*

Avant ouverture de l'enquête j'ai paraphé tous les documents des dossiers ainsi que les pages des registres papier.

4.2. *Ouverture et clôture des registres*

Madame Anne Ramos-Mazzucco, adjointe déléguée aux travaux, au foncier et à l'urbanisme, a ouvert les registres papier à la première heure du jour de l'ouverture de l'enquête.

A la fin de la dernière heure d'ouverture de l'enquête, le jeudi 13 juillet à 17h j'ai procédé à la clôture du registre papier déposé à AnimaNice, je me suis assuré que le dépôt dématérialisé d'observation était bien fermé et j'ai récupéré une photo du registre déposé à CONNEXIO.

4.3. *Permanences*

Le maître d'ouvrage a souhaité 4 permanences :

Siège de la Métropole CONNEXIO :

Le mardi 13 juin 2023 (9h-12h_14h-16h30)

Anima-Nice Cimiez à proximité du site :

Le jeudi 29 juin 2023 (9h-12h_14h30-17h)

Le lundi 03 juillet 2023 (9h-12h_14h30-17h)

Le jeudi 13 juillet 2023 (9h-12h_14h30-17h)

4.4. *Incidents au cours de l'enquête*

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions.

A noter toutefois que le dépôt d'observation sur le site web dédié n'a pas été fermé à 17h le 13 juillet comme indiqué dans l'arrêté. Je n'ai pas validé les quelques observations hors délais, elles n'ont pas été publiées.

Par ailleurs, je relève qu'un dossier papier et une permanence dans les locaux de la Métropole, pour ce type d'enquête ne me semble absolument pas justifié car très éloigné du site concerné et très mal pratique d'accès, le coût pourrait en être économisé.

5. Examen des Observations du public

5.1. *Bilan comptable des observations*

Nombre de contributions : 64

Sur les registres physiques : 4

Sur le registre dématérialisé : 56

Par courrier et courriel : 4

Nombre de visite lors des permanences : 5

5.2. Recueil exhaustif des observations

5.2.1. Observations reçues par courrier ou courriel

N°	Date réception	Expéditeur	Extraits du texte	Favorable Oui / Non	Thème
N°4	06/07/2023	Côte d'Azur Habitat	Côte d'Azur Habitat (CAH) souhaite exprimer son avis positif. La problématique du logement est un enjeu majeur de la Ville et de la Métropole de Nice. Côte d'Azur Habitat a saisi l'opportunité de s'associer avec la société Covivio dans ce projet privé qui développe une offre de logements sociaux qui fait aujourd'hui défaut dans ce quartier de Nice	OUI	Logement
N°3	06/07/2023	CCI Nice Cote d'Azur	Au titre, de ses activités et de la réunion d'examen conjoint réalisée le 25 mai dernier, a d'ores et déjà émis un avis favorable et souhaite, dans le cadre de l'enquête publique associée, réaffirmer son soutien à ce projet porteur d'intérêt d'ensemble.	OUI	Logement Commerce
N°2	06/07/2023	Pierre FIORI Conseiller municipal de Nice	Ce projet se situant à proximité directe du centre AnimaNice de Cimiez, engendrera à mon sens, des impacts positifs d'accessibilité, en permettant une fluidification du parcours piéton ; la création de places de parking permettra également d'apaiser l'espace public aux alentours de l'AnimaNice et de sécuriser encore davantage les usagers. il valorisera le quartier par une architecture de qualité et une programmation équilibrée, Ainsi, je ne peux que me réjouir de la concrétisation de ce projet de requalification urbaine.	OUI	Intégration au quartier

N°1	06/07/2023	UPE 06	souhaite exprimer sa position favorable ; la création de logements, libres, de logements en accession sociale et de logements sociaux dans ce quartier emblématique de Nice apporte une réponse pertinente à ces enjeux . L'UPE06 soutien donc cette démarche.	OUI	Logement
-----	------------	--------	--	-----	----------

5.2.2. Observations du registre dématérialisé

Texte (copié – collé)	Favorable Oui / Non	Thème
Observation N°58 déposée le 11/07/2023 à 17:23 Je soutiens à 100% ce projet qui permettra la création d'un véritable espace vert dans ce quartier, favorisant la biodiversité et offrant un îlot de fraîcheur. Cette opération a la vertu de créer à la fois du logement tout en désimperméabilisant des sols avec la réalisation d'un parc agrémentant le cadre de vie. Il s'agit d'une urbanisation bien pensée avec une parfaite intégration dans le paysage. M. Jaunâtre, président de l'association Jardiniers Autour de la Méditerranée (Nice)	OUI	Espaces verts Logements
Observation N°57 déposée le 11/07/2023 à 17:08 Ce grand bâtiment vide et qui se dégrade n'a pas sa place dans notre quartier. Le projet va permettre de tourner une page avec de beaux espaces verts, des parkings pour les riverains, des aménagements pour les transports collectifs mais surtout des espaces de vie et d'inclusion avec les projets d'accueils pour enfants, personnes âgées et personnes en situation de handicap	OUI	Espaces verts
Observation N°56 déposée le 11/07/2023 à 14:27 Bonjour, Je vous remercie pour cette enquête publique et la possibilité offerte pour nous donner la parole. Je comprends les inquiétudes de certains sur	OUI	

<i>l'aspect trafic. En revanche, je ne partage pas d'autres avis sur le projet.</i> <i>Ce terrain est aujourd'hui totalement inutile ! Personnellement, je serai heureuse d'avoir un nouveau parc à proximité. C'est quand même une grande chance.</i> <i>Et l'arrivée de quelques locaux commerciaux est aussi une bonne nouvelle.</i>		Espaces verts
Observation N°55 déposée le 11/07/2023 à 10:38 <i>N'en déplaise à certains, le projet est beau ! J'y suis favorable.</i>	OUI	
Observation N°54 déposée le 10/07/2023 à 20:12 <i>Quel beau projet ! Nous allons dans notre quartier avoir un refuge naturel au sein de l'urbanité, favorisant la biodiversité et contribuant à la préservation de l'environnement</i> <i>Un simple mot "Fantastique".</i>	OUI	Espaces verts
Observation N°53 déposée le 10/07/2023 à 20:09 <i>Élément important de ce changement facilitera la conciliation entre vie familiale et professionnelle, offrant aux parents une solution de garde fiable et de qualité.</i>	OUI	
Observation N°52 déposée le 10/07/2023 à 20:04 <i>Je veux dire tout le bien que je pense de ce projet en ce qui me concerne à chaque fois qu'on parlera de plus d'espaces verts à Nice sachez compter sur mon soutien.</i>	OUI	Espaces verts
Observation N°51 déposée le 10/07/2023 à 20:03 <i>Je veux dire tout le bien que je pense de ce projet en ce qui me concerne à chaque fois qu'on parlera de plus d'espaces verts à Nice sachez compter sur mon soutien.</i>	OUI	Espaces verts
Observation N°50 déposée le 10/07/2023 à 20:01 <i>Alors personnellement ce qui me plaît dans ce projet c'est la place pour les seniors et pourtant je ne suis pas d'accord avec tous les projets que j'ai pu voir sur la ville mais celui est bien pensé et je le trouve top top et top !</i>	OUI	
Observation N°49 déposée le 10/07/2023 à 19:22 <i>Objectivement comment être contre, je donne ici mon simple avis qui peut-être ne compte pas beaucoup mais je soutien cette initiative du maire et de la mairie.</i>	OUI	

Observation N°48 déposée le 10/07/2023 à 19:21 Ce qui est sympa à Nice c'est qu'aucun quartier n'est oublié merci Monsieur le Maire de dynamiser ainsi avec ce projet mon quartier n'en déplaie pour ceux qui ne sont jamais contents de rien. Nous nous sommes heureux et accueillons ce projet avec enthousiasme.	OUI	
Observation N°47 déposée le 10/07/2023 à 16:50 Grâce à ce projet, la friche qui était autrefois une verrue pour le quartier sera transformée en un véritable joyau architectural.	OUI	
Observation N°46 déposée le 10/07/2023 à 16:48 Super projet de la municipalité, je soutien fortement. Typhaine Lallement	OUI	
Observation N°45 déposée le 10/07/2023 à 16:37 Les commerces prévus dans ce projet contribueront à la vitalité économique du quartier, attirant des visiteurs et des résidents extérieurs.	OUI	
Observation N°44 déposée le 10/07/2023 à 16:34 Merci à Christian Estrosi de contribuer à l'embellissement du quartier en transformant une friche abandonnée en un espace attrayant et accueillant.	OUI	
Observation N°43 déposée le 10/07/2023 à 16:27 Ce projet de brancoler revitalisera le quartier en attirant de nouveaux habitants, en créant des emplois locaux et en stimulant l'activité économique.	OUI	
Observation N°42 déposée le 10/07/2023 à 16:25 Les logements prévus dans ce projet seront conçus avec une attention particulière à l'accessibilité, offrant des solutions adaptées aux personnes à mobilité réduite.	OUI	
Observation N°41 déposée le 10/07/2023 à 16:21 La crèche contribuera à la qualité de vie des familles en offrant un lieu sûr et stimulant pour leurs enfants en bas âge.	OUI	
Observation N°40 déposée le 10/07/2023 à 16:07 La création d'un espace vert ouvert au public offre une opportunité rare de renouer avec la nature en plein cœur de la ville.	OUI	

Observation N°39 déposée le 10/07/2023 à 16:05 <i>La crèche prévue dans ce projet est une excellente nouvelle pour les familles du quartier, qui auront enfin un lieu sûr et adapté pour leurs enfants.</i>	OUI	
Observation N°38 déposée le 10/07/2023 à 16:04 <i>L'inclusion de commerces dans ce projet va stimuler l'économie locale et créer des opportunités d'emploi pour les habitants du quartier bravo Monsieur le Maire.</i>	OUI	
Observation N°37 déposée le 10/07/2023 à 16:01 <i>La résidence seniors prévue dans ce projet est une initiative louable qui favorisera le bien être et la sécurité des personnes âgées de notre communauté.</i>	OUI	
Observation N°36 déposée le 10/07/2023 à 16:01 <i>La résidence seniors prévue dans ce projet est une initiative louable qui favorisera le bien être et la sécurité des personnes âgées de notre communauté.</i>	OUI	
Observation N°35 déposée le 10/07/2023 à 15:58 <i>Ce projet est une véritable aubaine pour le quartier.</i>	OUI	
Observation N°34 déposée le 10/07/2023 à 14:32 <i>Enfin un projet qui redynamisera le quartier tout en créant des espaces verts et en retirant cette verrue de béton d'un autre âge.</i>	OUI	
Observation N°33 déposée le 10/07/2023 à 14:01 <i>test</i>		
Observation N°32 déposée le 08/07/2023 à 16:47 <i>Il n'y a aucun intérêt pour nous riverains à la réalisation d'un tel projet « d'intérêt immobilier » sauf à subir des nuisances sonores, des embouteillages, des immeubles bétonnés et sociaux ... Cimiez doit rester préservé de constructions à outrance. Ce quartier a toujours été un havre de PAIX , de SÉCURITÉ, de CALME et de STANDING !!!</i>	NON	Nuisances diverses Circulation
Observation N°31 déposée le 08/07/2023 à 11:36 <i>Bonjour, Je suis complètement opposée à ce projet qui n'est</i>	NON	Stationnement

<i>pas du tout en adéquation avec le respect des sols, de l'écologie et qui va encombrer la circulation déjà complètement saturée du secteur. Il n'y aura pas assez de places de parking pour l'ensemble des copropriétaires et des personnes venant à la maison de retraite ou de la crèche. Il serait beaucoup plus judicieux de réduire le nombre de bâtiments voir même de ne mettre qu'un bâtiment et le reste des jardins car nous n'avons aucun jardin sur cimiez sauf celui de cimiez qui ne représente qu'un tout petit poumon vert sur la colline de cimiez.</i> <i>De plus, nous sommes opposés au social dans ce secteur qui est un secteur calme et préservé et que nous souhaitons préserver tel quel.</i> <i>Vous souhaitez végétaliser la ville mais vous venez bétonner notre quartier ! Ceci n'est pas du tout en adéquation avec notre quartier.</i> <i>Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ces éléments.</i> <i>Bien cordialement</i>		<i>Circulation</i> <i>Espaces verts</i>
Observation N°30 déposée le 07/07/2023 à 17:47 <i>Bonjour,</i> <i>Quand nous voyons la situation actuelle du site, il est difficile d'être contre ce projet, qui a le mérite d'aérer le quartier et de créer de nouveaux espaces de vie de qualité.</i> <i>Habitant proche de Cimiez, il est préférable de voir cette requalification, que de retrouver la situation précédente, avec des centaines de travailleurs venant sur le site chaque jour.</i> <i>Cordialement,</i>	OUI	
Observation N°29 déposée le 07/07/2023 à 16:23 <i>Ce projet n'est pas du tout adapté à notre quartier. Les immeubles sont trop importants et trop hauts. Je ne suis pas d'accord avec la proportion obligatoire imposée par la mixité ce qui va avoir pour effet une augmentation du prix du mètre pour tout ce qui n'est pas social. De ce fait il faudrait revoir à la baisse le nombre de logements et d'étages d'autant plus que la circulation est sûre saturée dans ce monde où on ne parle que d'écologie on va bétonner un maximum.</i> <i>Une crèche de larges espaces verts et 3 petits immeubles permettraient une emprise au sol raisonnable</i>	NON	<i>Hauteur des bâtis</i>

<i>Ce n'est pas la peine d'enlever une verrue pour la remplacer par 3 autres</i> <i>Il est évident qu'il n'y aura pas autant de stationnement que de nombre d'appartements et de visiteurs</i> <i>Ils ne viendront pas en trottinette et en vélo</i> <i>L'écologie et la pollution passent au troisième rang alors que la mairie rallonge des coulées vertes partout</i>		
Observation N°28 déposée le 07/07/2023 à 15:25 <i>Beau projet qualitatif qui mérite de voir de jour, avec un travail d'intégration au milieu urbain et aux avoisinants avec un traitement des espaces verts qualitatif.</i>	OUI	
Observation N°27 déposée le 06/07/2023 à 20:00 <i>La hauteur de 7 étages pour certains bâtiments me semble exagérée.</i>	NON	Hauteur des bâtis
Observation N°26 déposée le 06/07/2023 à 12:27 <i>monsieur le commissaire enquêteur</i> <i>J'ai habité avec mes parents dans la villa familiale située à Cimiez pendant très longtemps, et je connais bien le quartier Brancolar, son histoire et toute l'importance de son développement pour Nice.</i> <i>J'ai pris connaissance de ce projet et je souhaite présenter mon avis dans le cadre de cette enquête.</i> <i>Le projet présenté n'a que des avantages pour améliorer la vie des riverains et de des Niçois qui le fréquentent.</i> <i>Ce bâtiment EDF/ Enedis des années 60-70 , est devenu une véritable verrue dans le paysage de ce quartier de Nice. Son architecture a très mal vieilli, défigurant le secteur avec un effet de « barre » aussi inesthétique que massif. ce bâtiment ne correspond plus au standing du quartier.</i> <i>Il est urgent de le démolir au profit d'un parc , qui aérera ce quartier, tout en accueillant , dans de petits îlots disséminés et à taille humaine, les logements notamment pour actifs tant attendus, des équipements pour la vie de proximité, avec un parking. L'intégration dans le site est remarquable.</i> <i>Je suis donc très favorable au projet présenté par l'aménageur et les services de la Ville.</i> <i>josé-luis de MENDIGUREN</i>	OUI	

Observation N°25 déposée le 06/07/2023 à 12:15 Bonjour, J'ai lu le document concernant le projet immobilier en lieu et place des bâtiments abandonnés d'Enedis. D'après ce que l'on y lit et suppose, cela créera en effet plus de circulation mais possiblement contenue. On y gagnera un accès direct au conservatoire et des bâtiments neufs avec un espace vert. Ce que je signalerai pour ma part en Observations est une recommandation pour que les travaux soient les moins impactants possibles et une recommandation pour que soient respectées les nouvelles normes environnementales. Par ailleurs, je pense que deux bâtiments sur rue à 7 étages c'est beaucoup TROP HAUT et d'une manière générale, même 6 étages c'est une hauteur excessive. L'emprise au sol du projet est très importante : 50% donc il faut augmenter l'espace végétalisé. Ces espaces végétalisés permettent de lutter contre le réchauffement climatique, apportent du bien-être et repos à ce qui en profitent et aussi une valeur esthétique. L'espace urbain est trop minéral et tout nouveau projet doit se préoccuper d'être moins dense, plus vert, et en énergie positive. Cordialement, GR	OUI et NON	Hauteur des bâtis Espaces verts
Observation N°24 déposée le 06/07/2023 à 11:37 J'habite à Cimiez avec ma famille et je connais bien le site de Brancolar. D'abord, la suppression de ce bâtiment abandonné par Enedis, qui est une véritable « verrue » est une bonne chose !. Ce projet permettra d'apporter une solution à la difficulté de se loger à Nice et encore plus dans le contexte immobilier actuel. Ce projet de requalification donc utile, surtout sur dans ce quartier où très peu de logements neufs accessibles sont construits. Cette requalification répond aux besoins locaux car la diversité des réalisations et des usages va améliorer la qualité de vie, si caractéristique du quartier de Cimiez. La création d'une crèche et des commerces est une bonne idée, tant pour les habitants actuels que futurs. Enfin, la végétalisation prévue, par d'importants espaces verts, est appréciable et créera un parc de fraîcheur, sans compter les aménagements participants à un meilleur cadre de vie (jardins potagers, boulodrome, aire de jeux, ...).	OUI	

Le parking créé sera également précieux et je suis très favorable à ce projet d'embellissement du quartier !		
Observation N°23 déposée le 06/07/2023 à 11:00 J'ai entendu à la dernière réunion que des places de stationnement seraient créées pour les riverains du quartier avec la construction de ce projet, elles sont les bienvenues, car c'est une galère pour se garer dans le quartier..	OUI	
Observation N°22 déposée le 06/07/2023 à 09:21 Bonjour, en tant que riveraine du quartier je suis favorable à l'enlèvement de cette verrue !!! d'autant plus si il y a des espaces verts qui sont compris dans ce projet immobilier et un boulanger il me semble. on va enfin pouvoir traverser l'avenue de la Marne à pied pour récupérer brancolar sans devoir faire tout le tour de cet immonde bâtiment	OUI	
Observation N°21 déposée le 05/07/2023 à 12:09 Je suis favorable à ce projet qui va permettre de créer des logements de qualité pour les actifs qui en ont besoin, dans le respect du voisinage apaisé. Je suis aussi favorable car ce projet vient mettre fin à ce bâtiment désaffecté qui est exposé au risque de squats qui se multiplient dans les grandes villes. Enfin, je suis heureux de constater que le projet réduit les emprises imperméabilisées au bénéfice de la verdure et que des commerces de proximité seront implantés. Du positif pour le quartier et pour notre belle ville!	OUI	
Observation N°20 déposée le 05/07/2023 à 10:29 Ce rapport de 91 pages ne consacre qu'une dizaine de lignes au problème majeur de trafic. L.'étude de trafic réalisé par CeRyx parle de trafic » relativement important » avec deux carrefours « chargés « à certaines heures.... Mieux, page 31, il est indiqué que la desserte est compatible avec la circulation et engins d'incendie compte tenu des constructions envisagées et se réfère simplement au PLUm!!!! 1/ à aucun moment dans le rapport la volumétrie de circulation supplémentaire occasionnée par 280 logement supplémentaires plus celle des 50 emplois aux heures de pointe n'est jaugée voire même évoquée ce qui semble aberrant (on parle de 500 ou 600 passages supplémentaires aux	NON	Circulation

heures de pointe. tout de même !!!) 2/ a aucun moment le nom même de Place Commandant (omerta??) n'est évoqué .alors qu'il s'agit du point noir principal de ce projet. Le trafic n'y est pas « particulièrement important » mais totalement saturé déjà actuellement. Qu'en sera-t-il avec les 500 passages supplémentaires. Par ailleurs une centaines de logements sont en cours de construction dans l'axe rimiez-commandant gerome (soit entre 100 et 150 véhicules de plus à prévoir d'ici 1 an....pour l'instant. Le village de Falcon situé également dans cet axe a vu sa population être multiplié par 3 en 50 ans et continue cette tendance exponentielles. Enfin l'axe est-ouest dessert l'hôpital Pasteur, l.Axe Nord-sud la clinique Saint Georges., deux des principaux établissements de soins de Nice. Sur ce point également, l'impact non calculé generé par ces flux supplémentaires de véhicules est susceptible d'entraîner la mise en danger de la vie des personnes transportées par les véhicules d'urgence. qui seront bloqués systématique ace carrefour sans solution Je demande instamment , expressément et solennellement, une étude urgente d'impact réelle des flux a venir totalement absent de ce rapport par un organisme habilité et indépendant totalement absent du rapport. Et si , malgré tout , ce projet était validé en l'état, je vous remercie de considérer cette Observation comme emanant d'un lanceur d'alerte dans le cadre de l'intérêt général pour le cas ou un événement grave venait a se produire, hélas, dans l'avenir.. Je suis a votre disposition pour en discuter, si besoin avec les représentants de la société COVIVIO Bien cordialement		
Observation N°19 déposée le 05/07/2023 à 09:24 Je dis oui à un espace foncier avec des espaces verts offrant une accessibilité aux équipements et habitats inclusifs pour les personnes handicapées. Une évolution urbaine axée sur l'inclusion et la mixité pour une meilleure qualité de vie dans notre quartier !	OUI	

Observation N°18 déposée le 05/07/2023 à 09:15 NICE classée 7°/10 parmi les villes les plus dépensières. Impôts locaux par habitant : 801 € par an. Est ce bien l'époque pour engager sur 2 mandatures minima des travaux d'une telle ampleur et d'une telle structure, non autofinancés, dans un quartier déjà submergé par la circulation automobile (place du Cdt Jérôme , matin , midi et soir, avec les écoles, le CEDAC, stationnement anarchique, pollution) Après tant de grands travaux d'intérêt discutable (destruction du TNN, multiples pistes cyclables, nouvelle ligne TRAM , , il serait plus rationnel de réactiver la MAIRIE ANNEXE face aux Jardins, disparue au "profit" du Camion périodique et peu disponible (documents d'identités en plusieurs épisodes) Ce projet, sans justification économique, ni sociologique, ni structurant, ni auto financé, ni raisonnable, NI NECESSAIRE ! Jean-Pierre LARIVIERE	Hors sujet	
Observation N°17 déposée le 05/07/2023 à 06:58 Je suis pour ce projet qui va redonner une attraction à ce quartier. Le programme est de qualité et s'intègre parfaitement à ce site délaissé par EDF. L'initiative de construire des logements adaptés à des personnes qui ont un handicap est aussi un critère favorable, trop de familles sont dans l'impasse face à cette pénurie de ce type de logement. Avis très favorable. Jm mazzucco	OUI	
Observation N°16 déposée le 05/07/2023 à 01:07 Monsieur le commissaire enquêteur, Sur le papier, ce projet est innovant, inclusif, végétalisé, écoresponsable et désenclave notablement le conservatoire. Cependant : - l'élévation de 7 étages n'apparaît pas harmonieuse par rapport aux immeubles environnants (probable spéculation sur le prix du m2 du toit terrasse ?!)	OUI et NON	Hauteur des bâtis Stationnement

- de nombreux points névralgiques n'ont pas été étayées suffisamment ou même évoqués : 1/Le problème du stationnement n'est pas explicité dans le détail puisque la formulation reste vague indiquant que le projet sera "autonome en terme de stationnement". Ceci ne démontre en rien l'absence d'impact négatif sur le stationnement déjà difficile dans le quartier. La moyenne étant de 2 voitures par foyer , si on soustrait le nombre des véhicules des résidents seniors, il reste 167 foyers à 2 véhicules en moyenne soit plus de 300 places à pourvoir. Où se gareront dès lors les employés et visiteurs des maisons inclusives , de la résidence sénior, les clients des commerces, les parents des enfants en crèche ? On l'ignore, toutes ces personnes ne pouvant circuler à pied, en bus, à vélo. 2/Une circulation intense et déjà saturée : page 87 du projet , il est prévu d'élargir de façon considérable l'avenue de la Marne de 4,50 m et l'avenue de Brancolar 2,50m. On ignore selon quelles modalités et surtout à quelle fin. En effet, le haut de l'avenue de Brancolar est un rétrécissement qui aboutit à la place Commandant Gérome déjà saturée. Comment un élargissement de cet ampleur pourrait se justifier en aval du point de saturation (commandant Gérome) si rien ne change sur les avenues Cap de Croix, Flirey et Victoria ? C'est inquiétant et le projet ne s'en soucie pas suffisamment alors que les difficultés de circulation sont déjà pathogènes. 3/ L'impact du rajeunissement de la population ciblée et son impact démographique sur la fréquentation des établissements scolaires du quartier : 167 nouvelles familles, la moyenne française étant presque de 2 enfants par femme, cela nous fera un bon nombre de nouveaux élèves à intégrer au secteur scolaire. Rien n'est dit dans ce projet sur l'accueil en maternelle et primaire, ni au collège déjà en forte tension, puis au Lycée. Quelles sont les solutions proposées ? Création de classes par extension des bâtiments des établissements actuels ou éclatement de la carte scolaire avec des risques de découpages de rue totalement aberrants.	Circulation	Infrastructures scolaires
---	-------------	------------------------------

<i>En conclusion : sommes nous actuellement prêts, en termes d'infrastructures, à accueillir efficacement et sans nuisance de fonctionnement, les futurs résidents de ce projet innovant ?</i> <i>Nous souhaiterions être rassurés sur ces points.</i> <i>Cordialement.</i>		
Observation N°15 déposée le 04/07/2023 à 22:11 <i>Tous les projets qui permettent la création de logements et la dynamisation des quartiers sont les bienvenus</i>	OUI	
Observation N°14 déposée le 04/07/2023 à 20:13 <i>Il est plus que temps de débarrasser le quartier de cette verrue à l'architecture dépassée !</i>	OUI	
Observation N°13 déposée le 03/07/2023 à 13:26 <i>C'est rare de pouvoir disposer d'un espace foncier en ville qui permette de présenter un véritable projet de quartier avec des espaces verts. C'est la possibilité de proposer à de nombreuses personnes de vivre en ville. et d'avoir plus facilement accès aux équipements sportifs culturels commerciaux. Le projet intègre des espaces de citoyenneté et des habitats inclusifs pour un public de personnes handicapées qui ont besoin de ce genre de concept pour trouver un lieu de vie adapté à leurs besoins. La ville doit pouvoir évoluer et accueillir tout type d'habitants. Le traitement paysagé du site a été travaillé et la mixité des habitats proposés est une richesse pour tous.</i>	OUI	
Observation N°12 déposée le 02/07/2023 à 11:49 <i>Non à un tel projet!</i> <i>Ce projet dénature le quartier de Cimiez avec la hauteur de ces immeubles. Il va poser des problèmes de circulation graves car le projet ne comporte pas assez de places de quartier. Pas besoin de commerces. Les gens habitent Cimiez pour être au calme! Ne dénaturons pas la vile!</i>	NON	<i>Hauteur des bâtis</i> <i>Circulation</i>
Observation N°11 déposée le 30/06/2023 à 10:54 <i>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</i> <i>Le proche périmètre du terrain où se situe l'ex</i>	OUI	

<i>Centre EdF comporte actuellement :</i> <i>Le Conservatoire Régional de Musique</i> <i>Le centre Culturel Animanice</i> <i>1 École Primaire</i> <i>La CAF des A-M</i> <i>1 CES</i> <i>1 Hôpital</i> <i>1 Centre médical</i> <i>1 Supérette</i> <i>Des agences bancaires, pharmacie, laboratoire de biologie, commerces et professionnels divers.</i> <i>Une grande quantité de logements.</i> <i>Tous ces composants sont notoirement dépourvus d'un nombre suffisant d'emplacements de parking pour le résidentiel, les utilisateurs et les employés des activités.</i> <i>La même zone doit également composer avec et subir les conséquences induites par une urbanisation qui n'a pas prévu d'adapter la voirie, largement dimensionnée à la fin du dix-neuvième siècle, aux développements du vingtième. Ce fait a pour conséquence un engorgement important de la circulation sur la colline de Cimiez à divers moments de la journée avec un point d'orgue situé au niveau de la place du Cdt Gérôme.</i> <i>De la situation décrite plus haut il faut déduire que la création de nouveaux logements sur le terrain concerné est à proscrire.</i> <i>Ce même terrain demande :</i> <i>Des emplacements de parking en grand nombre.</i> <i>Des espaces verts (Comme désiré pour d'autres lieux par la Mairie de Nice)</i> <i>Un centre de consultation médicale.</i> <i>Un restaurant avec terrasse. (Le quartier en manque cruellement)</i> <i>Une maison de quartier. (La Villa Biasini qui pouvait avec son terrain avoir de multiples usages n'ayant pas été préemptée en temps et heure.)</i> <i>Un espace libre réservé pour l'installation d'un besoin ultérieur.</i> <i>.../..</i> <i>Un dernier paramètre important est la nécessité de conserver à la Ville de Nice ce qui a fait son charme et son attractivité depuis quelques siècles.</i>		
---	--	--

<i>Le quartier de Cimiez fait partie de l'attrait touristique de notre ville grâce à une partie de son patrimoine architectural et historique conservé. Profitons de la disparition du bâti actuel pour diminuer certaines des nuisances subies par les habitants de la colline et pour une fois améliorer leur cadre et leur confort de vie.</i> <i>Je vous remercie pour votre attention.</i> <i>N.B : Les 91 pages de la notice de présentation du projet seraient avantageusement complétées par une seule page, accompagnée de deux plans, décrivant clairement, simplement et honnêtement l'essentiel du projet.</i> <i>NB : la pièce jointe reprend point à point le texte déposé</i>		
Observation N°10 déposée le 30/06/2023 à 09:57 <i>En tant qu'habitant du quartier, je crains l'encombrement des routes. La circulation est déjà engorgée, on ne peut déjà pas se garer et l'ajout de nouvelles populations va faire qu'il y aura plus de voiture, plus de pollution. La place commandant Gérôme est déjà bloqué. Il faudra se lever et partir de plus en plus tôt. Les travaux vont être très contraignants étant donné que les gens ne vont pas pouvoir se garer dans le quartier puisque il n'y a pas de place de parking autant que d'habitants dans l'immeuble.</i>	NON	Circulation Stationnement
Observation N°9 déposée le 29/06/2023 à 11:42 <i>En tant que riveraine du quartier, cet important projet immobilier m'inquiète concernant la circulation et le stationnement. En effet, le quartier est déjà bien saturé aux heures de pointe ! Des inquiétudes également concernant les désagréments que vont engendrer les travaux, notamment au niveau du bruit, pour les collégiens du collège Henri Matisse.</i>	NON	Circulation Stationnement Nuisances des travaux
Observation N°8 déposée le 27/06/2023 à 14:10 <i>Habitant Avenue de la Marne depuis 20 ans, j'ai vu la circulation se densifier considérablement. La présence du Conservatoire amène déjà beaucoup de passage pour déposer et récupérer les enfants. En journée, et surtout le soir, les automobilistes se garent n'importe où, envahissent les trottoirs car ça manque de stationnements.</i> <i>Il en est de même au feu rouge qui surplombe le</i>	NON	Circulation Stationnement

<i>Collège Matisse (sur Brancolar, à l'angle où serait implanté le nouveau projet). Les gens s'arrêtent en plein milieu le matin pour déposer les élèves. Si l'on ajoute des habitations, la circulation va encore empirer. A partir de 17h, c'est complètement bouché entre le Régina et le carrefour Commandant Gérôme. Voitures, bus, ambulances essaient d'avancer dans les klaxons et les odeurs de pots d'échappements. C'est un carrefour stratégique entre la Clinique de Rimiez et l'hôpital Pasteur. N'aggravons pas une situation déjà à saturation. Les dessertes de bus en pâtissent aussi. Il faut être bien patient en début et fin de journée pour accéder au quartier ou monter sur Rimiez et les collines. Les nuisances sonores sont aussi très importantes, et la pollution concentrée sur ce petit périmètre.</i>		
Observation N°7 déposée le 27/06/2023 à 12:41 <i>Bonjour, notre colline de Cimiez, qui comptait de nombreuses villas classées, décorées et témoignaient de l'identité niçoise si chère aux niçois et aux habitants de la Ville de Nice qui connaissent son histoire et son patrimoine, est assaillie depuis plus de 6 ans par de nombreux promoteurs sans scrupule, qui construisent des immeubles sans originalité, sans identité régionale de l'"acte de bâtir" qui caractérise notre région niçoise et qui défigurent notre environnement et notre lieu de vie. Ce projet, comme les autres qui l'ont précédé, dans les diverses voies privées et rues environnantes de la colline de Cimiez, va davantage encore apporter son lot de nuisances (stationnements, embouteillages, circulation bruyante et importante, population peu encline à respecter les règles de civisme minimales. Nous sommes contre ce projet, pour avoir vécu ces dernières années, et de façon très proche par rapport à notre lieu de vie, de nombreuses nuisances et assisté à une dégradation de notre lieu de vie et des conditions quotidiennes de circulation dans notre quartier allant de Cap de Croix, jusqu'au bas du Bd de Cimiez, en passant par Henri Dunant, av. Brancolar, av. de Flirey et toutes les voies privées adjacentes. Nous comptons sur la Ville de Nice pour empêcher ce projet démesuré et non adapté à notre quartier dont la tranquillité et la sérénité font partie déjà du passé !</i>	NON	Nuisances

Observation N°6 déposée le 27/06/2023 à 05:54 De nombreuses constructions de résidences sont en cours dans le quartier. Les infrastructures ne suivent pas .La circulation est complétement bloquée, le matin et le soir .Le bus 5 toujours bondé et ralentit par la circulation notamment au niveau de la place Commandant Gerome..Il manque dans le quartier ,un jardin avec des jeux pour'les enfants digne de ce nom, Comme cela ete fiait t à Nice Nord et à Vauban Les Arènes étant réservées aux chiens le matin et le jardin Bellanda est vétuste un stade pour les ados et surtout une piscine. Il y a une piscine dans tous les quartiers de Nice sauf Ciimiez /.Rimez ..	NON	Infrastructures urbaines Circulation Espaces verts
Observation N°5 déposée le 26/06/2023 à 22:26 Bonsoir, les axes autour de commandant gerome sont régulièrement saturés, de nouveaux logements ne feront qu'amplifier le phénomène.	NON	Circulation
Observation N°4 déposée le 26/06/2023 à 21:25 LA CIRCULATION EST DEJA COMPLETEMENT SATUREE SUR LE VERROU DE COMMANDANT GEROME, LE STATIONNEMENT EST IMPOSSIBLE DANS CE QUARTIER, (PARKING INEXISTANT) LES PLACES DE PARKING PREVUES DANS LE PROJET SONT LARGEMENT INSUFFISANTES, ILY A DESORMAIS 2 VOITURES PAR MENAGE; ON NE CIRCULE PLUS AUX HEURES DE POINTE D'ENTREE ET DE SORTIE DE BUREAU ET DES ECOLES; LES BOUCHONS PROVOQUENT UNE POLLUTION DUE A LA CIRCULATION QUASI A L' ARRET ET AUX MOTEURS QUI TOURNENT; AVANT D' AUTORISER DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE NOUVEAUX LOGEMENT , LA VILLE DOIT D'ABORD REGLER LE MANQUE D'INFRASTRUCTURES POUR LES HABITANTS ACTUELS: DE NOTRE QUARTIER. SUGGESTIONS : CREATION DE PARKING, DE TERRAIN DE SPORT, UNE PISCINE? UN JARDIN POUR LES ENFANTS OU LES SENIORS, SANS AVOIR BESOIN DE DESCENDRE AUX ARENES ETC... REPENSER LES AXES DE CIRCULATION, UN TUNNEL SOUS COMMANDANT GEROME?	NON	Circulation Stationnement

Observation N°3 déposée le 26/06/2023 à 16:49 Bonjour, la Municipalité a constaté que les voies de circulation autour de la place Commandant Gérôme sont saturées (saturation à 98% aux heures de pointe , estimation annoncée lors des ateliers de travail convivio) . Quelles solutions sont proposées pour désengorger ces voies ? Le fin réglage des feux tricolores n’y suffira certainement pas . De nouvelles constructions (immeubles) vont voir prochainement le jour vers la régie des eaux juste un peu au dessus de la clinique des sources.. Il est important de noter la proximité de la clinique Saint-Georges, qui ne cesse de s’agrandir et donc d’entraîner une augmentation du nombre d’ambulances. et des véhicules de pompiers qui s’y rendent . Ces véhicules devront d’ailleurs attendre dans le flot de la circulation, ce qui est susceptible de compromettre les chances de bon rétablissement de certains blessés pris en charge à leur bord. Quid du bus numéro 5 qui outre le fait qu’il est bondé, est systématiquement bloqué dans les embouteillages, le soir, quand il remonte le boulevard de Cimiez puis l’avenue Cap de Croix. .. tout comme les riverains d’ailleurs. Les adjoints à la Mairie, qui se sont déplacés récemment sur ce lieu, n’ont pu que constater cela même si le créneau le plus tendu ne se situe pas à 16 h30 mais à 17 h00 . Le matin, la circulation est très dense dès 07h40. Respectueusement, YPlagelet	NON	Stationnement Circulation
Observation N°2 déposée le 26/06/2023 à 16:00 Le comité de quartier Grand Cimiez à Nice a eu l'occasion à plusieurs reprises lors de réunions d'information organisée par la Mairie ,d'exprimer sa vive préoccupation relative à ce projet par rapport au trafic routier , les transports publics (automus principalement (lignes 16, 18 et 5) et au stationnement pour les residents du quartier . En effet le trafic routier est proche de la saturation au carrefour Commandant Gérôme et le stationnement y est particulièrement difficile voire impossible à certaines heures de la journée.. Les résidents du quartier pensent que le trafic généré par cet ensemble de logements et le besoin en stationnement corrélatif seront nettement	NON	Circulation Stationnement

supérieurs aux activités anciennes du site ENEDIS . Nous nous faisons donc l'écho des inquiétudes que suscite ce projet et nous demandons une attention toute particulière de la municipalité et des élus pour qu' il n'impacte pas irrémédiablement les conditions de vie des riverains .		
Observation N°1 déposée le 13/06/2023 à 09:28 Bonjour		

5.2.3. Observations sur les registres papiers

Texte	Favorable Oui / Non	Thème
N°4 déposée le 12 juillet 2023 Très déçu de voir démolir ce bâtiment.	NON	Maintien du bâtiment
N°3 déposée le 03 juillet 2023 Pourquoi ne pas transformer cet immeuble en logement pour étudiants et autres, ce qui serait plus écologique, car plusieurs bâtiments vont poser des des problèmes de stationnement dans le quartier déjà bien saturé ?	NON	Stationnement
N°2 déposée le 20/06/2023 Très en colère de voir cet immeuble démoli, de voir tout du béton arrivé dans notre quartier et tout le dérangement et gêne que ces travaux vont causer dans notre quartier et pendant combien de temps ? C'est ça être écologique ?	NON	Nuisances des travaux
N°1 déposée le 19/06/2023 Très déçu de voir démolir ce bâtiment typique des années 70. On aurait pu le garder et l'aménager, supprimer les appendices, mais conserver le bâtiment principal	NON	Conservation du bâti existant

5.3. Bilan des observations

Je regrette qu'un grand nombre d'observations soient anonymes.

Sur un total de 64 observations :

- 44 soutiennent le projet pour des raisons très diverses exposées dans la présentation
- 22 s'opposent au projet, à remarquer que 2 sont mitigées.

6. Synthèse

6.1. *Synthèse des avis des PPA*

Aucune personne Publique Associée n'a répondu au dossier envoyé par la Métropole. Je note toutefois quatre courrier favorable adressés pendant l'enquête et aucune objection lors de la réunion d'examen contradictoire du 25 mai 2023, dont le compte-rendu a été joint au dossier.

6.2. *Synthèse des observations*

Les thèmes essentiels de préoccupation ont été les suivants :

1. L'insuffisance du nombre de place de stationnement.
2. La saturation du trafic automobile.
3. La hauteur des bâtis trop importante.
4. Une trop forte densité de bâti en rapport aux surfaces d'espaces verts.
5. Les infrastructures alentours non adaptées (écoles, collèges . . .).
6. Les nuisances diverses.
7. Le maintien du bâtiment existant.
8. Logements sociaux.

Le Procès-verbal de synthèse a été adressé au Maitre d'ouvrage (MNCA-DGATE-DDA-DIRECTION DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE) le 17 juillet 2023, puis commenté en réunion du 24 juillet 2023.

6.3. *Examen du mémoire en réponse du MO*

Le maitre d'ouvrage a apporté une réponse à chaque thème, puis commenté en réunion du 24 juillet 2023.

Les réponses sont bien circonstanciées et suffisantes. En complément des observations et des avis de la MRAe elles m'ont permis de me forger un avis sur le projet

7. Les Annexes

- 1 La désignation du commissaire enquêteur par Tribunal Administratif.
- 2 L'attestations sur l'honneur du commissaire enquêteur.
- 3 L'arrêté d'organisation de l'enquête.
- 4 L'avis d'enquête.
- 5 Les avis d'enquête 2 fois dans les 2 journaux.
- 6 Les certificats d'affichage.
- 7 Le PV de synthèse des observations et les réponses du Maître d'Ouvrage.

NB : Les registres clos et les courriers ainsi que le dossier d'enquête sont remis au Maître d'Ouvrage avec le présent rapport.

La Gaude le : 1^{er} aout 2023

Daniel Roulette

Commissaire Enquêteur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 14/04/2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE

18 avenue des fleurs

CS 61039

06050 NICE Cedex 1

Téléphone : 04 89 97 86 00

Télécopie :

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E23000012 / 06

Monsieur Daniel ROULETTE
2925 avenue Marcel Pagnol
Le domaine de l'Etoile
06610 LA GAUDEDossier n° : E23000012 / 06

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : enquête publique relative à une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain concernant le projet de reconversion du site Enedis avenue de Brancolar à Nice

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

C. BERTOLOTI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

14/04/2023

N° E23000012 /06

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 14/04/2023

Vu enregistrée le 04/04/2023, la lettre par laquelle la métropole Nice Côte d'Azur demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

-l'enquête publique relative à une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain concernant le projet de reconversion du site Enedis avenue de Brancolar à Nice ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Daniel ROULETTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la métropole Nice Côte d'Azur et à Monsieur Daniel ROULETTE.

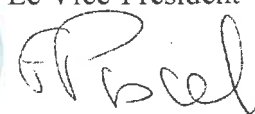
Fait à Nice, le 14/04/2023

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,

C. BERTIOLLOTTI

P/ La présidente,
Le Vice-Président



Frédéric PASCAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 14/04/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE**

18 avenue des fleurs
CS 61039
06050 NICE Cedex 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Télécopie :

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E23000012 / 06

Monsieur Daniel ROULETTE
2925 avenue Marcel Pagnol
Le domaine de l'Etoile
06610 LA GAUDE

Dossier n° : E23000012 / 06
(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Enquête publique : enquête publique relative à une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain concernant le projet de reconversion du site Enedis avenue de Brancolar à Nice

Je soussigné, Monsieur Daniel ROULETTE, Cadre supérieur de France Télécom en retraite, demeurant 2925 avenue Marcel Pagnol Le domaine de l'Etoile, LA GAUDE (06610), désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A La Gaude

Le 15 avril 2023

Signature



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

ANNEXE 3-1/4

**ARRETE METROPOLITAIN PRESCRIVANT L'OUVERTURE
D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN DE LA
RECONVERSION DU SITE ENEDIS - AVENUE DE BRANCOLAR SUR LA
COMMUNE DE NICE**

Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-6 et L.153-54 à L.153-59,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants,

VU le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

VU la délibération n° 23.1 du Conseil métropolitain du 25 octobre 2019, approuvant le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),

VU la délibération n° 8.3 du Conseil métropolitain du 21 octobre 2021, approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),

VU la délibération n° 22.1 du Conseil métropolitain du 6 octobre 2022, approuvant la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),

VU la délibération n° 8.2 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2021 prescrivant la déclaration de projet de Reconversion du Site ENEDIS – Avenue de Brancolar sur la commune de NICE et fixant les modalités de concertation,

VU la délibération n° 8.2 du Conseil Métropolitain du 27 mars 2023 tirant le bilan de la concertation publique,

VU la décision en date du 14 avril 2023 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice désignant un commissaire-enquêteur,

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) assorti de recommandations du 19 avril 2023,

VU la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : il sera procédé à une enquête publique portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain, relative à la déclaration de projet pour la reconversion du site ENEDIS - Avenue de Brancolar à Nice, pour une durée de trente-et-un (31) jours, du mardi 13 juin au jeudi 13 juillet 2023 inclus.

ARTICLE 2 : par décision de Madame la Présidente du Tribunal administratif, monsieur Daniel ROULETTE, cadre supérieur de France Télécom, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 3 : durant toute la durée de l'enquête publique, telle que précisée à l'article 1, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

- **à l'Anima-Nice Cimiez** 49 Avenue de la Marne 06100 Nice, aux jours et heures suivants du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

- **à la Métropole Nice Côte d'Azur**, à la Direction de la Planification Territoriale, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas, Nice - immeuble Le Connexio – 1er étage – bureau 1.04 –aux jours et heures suivants,

- du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30,
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur

**Enquête publique portant sur la reconversion du Site Enedis – Avenue de Brancolar
avec mise en compatibilité du PLUm - Commune de NICE**

Métropole Nice Côte d'Azur

Direction de la Planification Territoriale

06364 Nice Cedex 4

Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://ep-brancolar-nice.nicecotedazur.org>

Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée au jeudi 13 juillet 2023 à **17 heures**.

ARTICLE 4 : Monsieur Daniel ROULETTE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- à l'Anima-Nice Cimiez, 49 Avenue de la Marne 06100 à Nice, les jours suivants :

- Le jeudi 29 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
- Le lundi 3 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
- Le jeudi 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

- à la Métropole Nice Côte d'Azur, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas, Nice
immeuble Le Connexio – 1er étage – bureau 1.04 -:

- le mardi 13 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

ARTICLE 5 : à l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, les registres d'enquête seront transmis sans délai à monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui.

ARTICLE 6 : dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au président de la Métropole Nice Côte d'Azur l'exemplaire des dossiers de l'enquête déposé en mairie et à la métropole, accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

ARTICLE 7 : à la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, la Métropole Nice Côte d'Azur en adressera une copie à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Maire de Nice.

ARTICLE 8 : une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, durant un an, à la Métropole Nice Côte d'Azur, Direction de la Planification Territoriale – 1 – 3 route de Grenoble, quartier de l'Arénas – immeuble Le Connexio – 2^{ème} étage aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site Internet de la Métropole. Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur auprès du Président de Nice Côte d'Azur, dans les conditions définies au titre I de la loi du 17 juillet 1978.

ARTICLE 9 : au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. L'autorité compétente pour décider est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain.

ARTICLE 10 : un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, et à la mairie de Nice.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse indiquée ci-dessous.

ARTICLE 11 : l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur – Direction de la Planification Territoriale.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site Internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante :

<https://www.nicecotedazur.org/metropole/administration/avis-de-concertations-et-enquetes-publiques/>

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur – Direction de la Planification

☎ 04 89 98 19 21.

ARTICLE 12 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Métropole et d'un affichage sur les lieux habituels de l'affichage officiel de la métropole Nice Côte d'Azur et de la mairie de Nice.

ARTICLE 13 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes,
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice,
- Monsieur le commissaire-enquêteur,
- Monsieur le Maire de Nice,
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

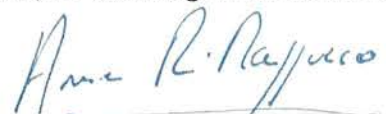
ARTICLE 14 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur dans les deux mois à compter de son entrée en vigueur. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Nice, dans le délai de deux mois à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé ou à compter de la naissance d'une décision implicite de rejet en l'absence de réponse par le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, passé un délai de deux mois suivant la réception du recours administratif.

Il est précisé que les particuliers pourront déposer leur recours contentieux et s'adresser directement par la voie électronique au Tribunal Administratif à partir d'une application internet dénommée « Télérécours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>.

Fait en l'Hôtel Métropolitain, à Nice, le 11 MAI 2023

Pour le Président
la Vice-Présidente déléguée à
l'Urbanisme, à l'Aménagement au Foncier



Anne RAMOS-MAZZUCCO

AVIS AU PUBLIC

METROPOLE NICE COTE D'AZUR

COMMUNE DE NICE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN DE LA RECONVERSION DU SITE ENEDIS - AVENUE DE BRANCOLAR SUR LA COMMUNE DE NICE

Par arrêté métropolitain en date du 11 mai 2023, le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une enquête publique du dossier portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur la commune de Nice relative à la déclaration de projet pour la reconversion du site ENEDIS - Avenue de BRANCOLAR, pour une durée de 31 (TRENTE ET UN) jours, **du MARDI 13 juin 2023 au JEUDI 13 juillet 2023 inclus**.

A cet effet, par décision de madame la Présidente du Tribunal Administratif, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

- **à l'Anima-Nice Cimiez**, 49 Avenue de la Marne - 06100 - Nice, aux jours et heures suivants du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

- **à la Métropole Nice Côte d'Azur**, à la Direction de la Planification Territoriale, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas, Nice- immeuble Le CONNEXIO – 1er étage – bureau 1.04, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique portant sur la déclaration de projet
de reconversion du Site Enedis – Avenue de BRANCOLAR
avec mise en compatibilité du PLUm - Commune de NICE
Métropole Nice Côte d'Azur
Direction de la Planification Territoriale
06364 Nice Cedex 4

Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée **au 13 juillet 2023 à 17h00**.

Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://ep-brancolar-nice.nicecotedazur.org>

Monsieur Daniel ROULETTE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

A l'Anima-Nice Cimiez, 49 Avenue de la Marne - 06100 - Nice, les jours suivants :

- Le jeudi 29 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
- Le lundi 3 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
- Le jeudi 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

A la Métropole Nice Côte d'Azur, 1 – 3 Route de Grenoble - quartier de l'Arénas, Nice, immeuble Le Connexio – 1er étage – bureau 1.04 :

- Le mardi 13 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, à la mairie de Nice et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante :

<https://www.nicecotedazur.org/metropole/administration/avis-de-concertations-et-enquetes-publiques/>

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur – Service de la Planification. (04 89 98 19 21)

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. L'autorité compétente pour décider est la métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain.

208720

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/05/2023, enregistré à la recette de GRASSE, le 22/05/2023, dossier 2023 00008450, référence 0604P62 2023 A 01537 **REPUBLIQUE**, SARL au capital de 12 000 euros, 29 boulevard de la République, 06400 CANNES, RCS CANNES 504 959 214 A cédé à : **LA COMPAGNIE DU DOMICIL**, SARL à associé unique au capital de 67 599 euros, 29 boulevard de la République, 06400 CANNES RCS CANNES 802 130 716. Un fonds de commerce de : Aide à domicile sis 29 boulevard de la République, 06400 CANNES. Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 30 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 16/05/2023. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales à l'adresse du fond de commerce.

208722

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Stéphanie CASIMIRI, notaire à BASTIA (2B) en date du 17/04/2023, enregistré à la recette de DRAGUIGNAN, le 01/07/2021, dossier 899073399, référence FRP 357371 CI, SAS au capital de 900 euros, 340 chemin du Puits du Plan est, 83440 FAYENCE, 899 073 399 RCS DRAGUIGNAN A cédé à : Madame Houria MOHAMED-SAID, La Chaffine II, avenue de la résistance, 26000 PORTES-LES-VALENCE, un fonds de commerce de petite restauration sis résidence de la Manufacture - 31, ter rue Barla, 06300 NICE. Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 10 000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 17/04/2023. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales à l'adresse du fonds de commerce.

Pour avis, le président.

208729

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 23/8 - Par jugement en date du 15 mai 2023, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :
- Constaté l'état de cessation des paiements et en a fixé provisoirement la date au 15 mai 2023 de la **SCI 38** dont le siège est à CONTES, 495 chemin des Colles.

- Ouvert la procédure de redressement judiciaire de la **SCI 38** et fixe une période d'observation de 6 mois ;

- Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant ;

- Désigné Maître Marie-Sophie PELLIER DE SELARL PELLIER - LES MANDATAIRES - en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers.

Pour extrait conforme, NICE, le 15 mai 2023. Le greffier.

208692

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 13/44 - AVIS DE DÉPÔT DE LA LISTE DES CRÉANCES article L 624-1 du code de commerce **SCI MIDI BRISTOL** 12 quai Papacino 06300 NICE. Le greffier du tribunal judiciaire de NICE, informe Messieurs les créanciers, que la liste des créances conformément à l'article L 624-1 du code de commerce est déposée dans l'affaire ci-dessus au tribunal judiciaire de NICE. En conséquence, tout intéressé peut contester cette liste dans le délai d'un mois à compter de la publication au bulletin d'annonces et civiles et commerciales (BODACC). **Nice, le 19 mai 2023. Le greffier.**

208665



COMMUNE DE NICE

PREMIER AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN DE LA RECONVERSION DU SITE ENEDIS AVENUE DE BRANCOLOR SUR LA COMMUNE DE NICE

Par arrêté métropolitain en date du 11 mai 2023, le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une enquête publique du dossier portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur la commune de NICE relative à la déclaration de projet pour la reconversion du site ENEDIS - avenue de BRANCOLOR, pour une durée de 31 (TRENTÉ ET UN) jours, du **mardi 13 juin 2023 au jeudi 13 juillet 2023 inclus**.

À cet effet, par décision de madame la présidente du tribunal administratif, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

- **À l'Anima-Nice Cimiez**, 49 avenue de la Marne - 06100 Nice, aux jours et heures suivants du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

- **À la Métropole Nice Côte d'Azur**, à la direction de la planification territoriale, 1 - 3 route de Grenoble - quartier de l'Arénas, NICE- immeuble Le CONNEXIO - 1^{er} étage - bureau 1.04, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance

du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur. Enquête publique portant sur la déclaration de projet de reconversion du Site Enedis - avenue de BRANCOLOR avec mise en compatibilité du PLUm - Commune de NICE.

Métropole Nice Côte d'Azur direction de la planification territoriale 06364 NICE cedex 4.

Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. **Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée au 13 juillet 2023 à 17h00.**

Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://ep-brancolar-nice.nicecotedazur.org>

Monsieur Daniel ROULETTE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

À l'Anima-Nice Cimiez, 49 avenue de la Marne - 06100 NICE, les jours suivants :

- Le jeudi 29 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

- Le lundi 3 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

- Le jeudi 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

À la Métropole Nice Côte d'Azur, 1 - 3

route de Grenoble - quartier de l'Arénas, NICE, immeuble Le Connexio - 1^{er} étage - bureau 1.04 :

- Le mardi 13 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, à la mairie de NICE et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <https://www.nicecotedazur.org/metropole/administration/avis-de-concertations-et-enquetes-publiques/>

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - service de la planification. (04 89 98 19 21)

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. L'autorité compétente pour décider est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain.

208667

BRAQUET

Société civile immobilière en liquidation au capital de 183 000 euros

Siège social et de liquidation :

21 chemin de la Madone

06670 COLOMARS

RCS NICE 821 511 391

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. BRAQUET Stéphane, demeurant 21 chemin de la Madone - 06670 COLOMARS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social 21 chemin de la Madone 06670 COLOMARS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.
Le liquidateur.

208669

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2/05/2023, il a été constitué sous la dénomination sociale ENTREPRISE CHAACHOUA une société par actions simplifiée à associé unique présentant les caractéristiques suivantes : Capital social : 500 euros. Siège social : 52 avenue Robert Surcouf 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet social : Peinture générale, ravalement de façade, nettoyage. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : Monsieur CHAACHOUA Youssef. Demeurant : 52 avenue Robert Surcouf, 1^{er} Etg Appt 12, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR, de nationalité, Marocaine. Transmission des actions : Toute transmission par quelque moyen que ce soit d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et ce y compris entre associés est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant aux conditions et modalités prévues pour les décisions collectives extraordinaires. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce des sociétés d'ANTIBES.

208698

RECTIFICATIF

À l'annonce n°208619 parue sur le présent journal du 11/05/2023, il fallait lire : Par acte SSP du 9/05/2023 en lieu et place du 25/04/2023.

208668

BRAQUET

Société civile immobilière en liquidation au capital de 183 000 €

Siège social et de liquidation :

21 chemin de la Madone

06670 COLOMARS

RCS NICE 821 511 391

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 31 décembre 2022 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. BRAQUET Stéphane, demeurant 21 chemin de la Madone, 06670 COLOMARS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.
Le liquidateur.



Annonces
LÉGALES

www.petitesaffiches.fr

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS ADMINISTRATIFS

Métropole Nice Côte d'Azur
Commune de Nice

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de la reconversion du site Enedis (avenue de Brancolar) sur la commune de Nice

Par arrêté métropolitain en date du 11 mai 2023, le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une enquête publique du dossier portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur la commune de Nice relative à la déclaration de projet pour la reconversion du site ENEDIS, avenue de Brancolar, pour une durée de 31 (trente et un) jours, du mardi 13 juin 2023 au jeudi 13 juillet 2023 inclus.

A cet effet, par décision de madame la Présidente du Tribunal Administratif, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

- à l'Anima-Nice Cimiez, 49, avenue de la Marne, 06100 Nice, aux jours et heures suivants du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.
- à la Métropole Nice Côte d'Azur, à la Direction de la Planification Territoriale, 1 - 3, route de Grenoble, quartier de l'Arènes, Nice - immeuble Le Connexio - 1^{er} étage - bureau 1.04, du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30 et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 h 45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique portant sur la déclaration de projet de reconversion du Site Enedis (avenue de Brancolar) avec mise en compatibilité du PLUm, commune de Nice
Métropole Nice Côte d'Azur
Direction de la Planification Territoriale
06364 Nice Cedex 4

Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée au 13 juillet 2023 à 17 heures. Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://ep-brancolar-nice.nicecotedazur.org>

Monsieur Daniel ROULETTE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

A l'Anima-Nice Cimiez 49, avenue de la Marne, 06100 Nice, les jours suivants :

- Le jeudi 29 juin 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures
- Le lundi 3 juillet 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures
- Le jeudi 13 juillet 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures

A la Métropole Nice Côte d'Azur, 1 - 3, route de Grenoble, quartier de l'Arènes, Nice, immeuble Le Connexio - 1^{er} étage - bureau 1.04 :

- Le mardi 13 juin 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, à la mairie de Nice et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <https://www.nicecotedazur.org/metropole/administration/avis-de-concertations-et-enquetes-publiques>

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Service de la Planification. (04.89.98.19.21)

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. L'autorité compétente pour décider est la métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain.

VIE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION

sci florida

SCI au capital de 240 000 €

Siège social : 24, avenue Florida

06400 CANNES

R.C.S. CANNES 488382789

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 05/06/2023, il a été décidé de diminuer le capital social d'une somme de 5 000 € pour le porter de 240 000 € à 235 000 € par Actionnaire défallant à compter du 19/06/2023.

L'article 6.1 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de CANNES.

AVIS D'ENQUÊTES



Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des élections et de la légalité
Bureau des affaires foncières et de l'urbanisme
Communes de NICE, SAINT-LAURENT-DU-VAR ET CAGNES-SUR-MER
Projet de création de la ligne 4 du Tramway soumis à étude d'impact
Autorité expropriante : la METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2023 et des dispositions du code de l'environnement (chapitre III du titre II du livre Ier relatif à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement), il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de création de la ligne 4 du tramway : du lundi 12 juin au vendredi 21 juillet 2023 inclus, soit pendant 40 jours consécutifs.

Cette enquête est organisée au titre des différentes réglementations dans le cadre de :

- la déclaration d'utilité publique (DUP), accompagnée de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de création de la ligne 4 du tramway,
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain,
- l'enquête parcellaire conjointe afin de déterminer les parcelles nécessaires à sa réalisation et l'identification exacte de leurs propriétés.

La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) maître d'ouvrage, poursuit l'extension de son réseau structurant de lignes de tramway après la réalisation des 3 premières lignes. La ligne 4 de tramway franchissant le fleuve Var reliera Nice, aux communes de Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer. Elle desservira ces territoires depuis le parc des sports de Cagnes-sur-Mer et ses 2 lycées, jusqu'au terminus de la station CADAM à Nice.

Le projet comporte 14 nouvelles stations, 4 parkings-relais (gare de St-Laurent-du-Var, Val Fleuri, Hippodrome et Parc des Sports), la modification, la création ou le remplacement de plusieurs ouvrages d'art, l'aménagement d'itinéraires cyclables et piétons le long du parcours et l'extension du centre de maintenance Charles Ginésy, qui exploite les lignes 2 et 3, afin d'accueillir les rames de la ligne 4.

L'objectif affiché de ce projet est de permettre une offre de transport en commun supplémentaire et des facilités de déplacement sur des axes actuellement saturés grâce à une intermodalité accrue, la desserte de pôles économiques structurants, la requalification des espaces publics traversés.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Provence Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Les avis des communes de Nice, Saint-Laurent-du-Var et Cagnes-sur-Mer, consultés sur l'impact du projet sur l'environnement, sont consultables sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : www.alpes-maritimes.gouv.fr/rubriques/publications/enquetes-publiques/expropriations.

Un exemplaire papier du dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact du projet et son résumé non technique, l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLUm, l'évaluation des incidences Natura 2000, l'évaluation socio-économique, l'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale commune et la réponse du maître d'ouvrage, les avis réglementaires des services consultés dans le cadre de l'instruction du dossier, ainsi que les registres d'enquête seront déposés, à Nice mairie Direction de territoire Nice Ouest, à la mairie de Saint-Laurent-du-Var, à Cagnes-sur-Mer au service Droit des sols & Maison des projets, siège de l'enquête, et à la mairie annexe de Cros-de-Cagnes, pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public figurant au tableau ci-dessous.

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête désignée par la présidente du tribunal administratif de Nice, composée :

- Président : M. Giovanni VALASTRO, architecte, enseignant,
- Membres : M. Léonard LOMBARDO, ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF en retraite, M. Jean-Marc GUSTAVE, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite, Mme Claude COHEN, cadre retraitée de la fonction publique, Mme Barbara JURAMIE, architecte DPLG.

Durant toute la durée de l'enquête, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairies, pour recevoir ses observations lors des permanences, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après.

LIEUX et HORAIRES de CONSULTATION du DOSSIER D'ENQUETE	PERMANENCES DE LA COMMISSION	
	Horaires identiques pour tous les lieux de permanence MATIN de 08h45 à 12h / APRES-MIDI de 13h30 à 16h30	
SIEGE DE L'ENQUETE CAGNES-SUR-MER bâtiment Droit des sols & Maison des projets (2, avenue de Grasse, 06800 Cagnes-sur-Mer) : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Lundi 12 juin 2023	Lundi 3 juillet 2023
	Mercredi 14 juin 2023	Mercredi 5 juillet 2023
	Vendredi 16 juin 2023	Vendredi 7 juillet 2023
	Lundi 19 juin 2023	Lundi 10 juillet 2023
	Mercredi 21 juin 2023	Mercredi 12 juillet 2023
	Vendredi 23 juin 2023	Vendredi 14 juillet 2023
	Lundi 26 juin 2023	Lundi 17 juillet 2023
	Mercredi 28 juin 2023	Mercredi 19 juillet 2023
	Vendredi 30 juin 2023	Vendredi 21 juillet 2023

Mairie annexe du CROS-DE-CAGNES (2, avenue des Oliviers, 06800 Cagnes-sur-Mer) : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00	Lundi 12 juin 2023 Mardi 13 juin 2023 Lundi 19 juin 2023 Mardi 20 juin 2023 Mardi 27 juin 2023	Mardi 4 juillet 2023 Jeudi 6 juillet 2023 Mardi 11 juillet 2023 Mardi 18 juillet 2023 Mardi 25 juillet 2023
NICE Mairie Direction de Territoire Nice Ouest (103, bd René Cassin 06364 Nice Cedex 4) : du lundi au vendredi de 08h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45	Mardi 13 juin 2023 Vendredi 16 juin 2023 Mardi 20 juin 2023 Jeudi 22 juin 2023 Lundi 26 juin 2023 Mardi 27 juin 2023	Mardi 4 juillet 2023 Lundi 10 juillet 2023 Mardi 18 juillet 2023 Vendredi 21 juillet 2023
Mairie de ST-LAURENT-DU-VAR service aménagement du territoire (222, Esplanade du Levant, 06700 St-Laurent-du-Var) : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.	Lundi 12 juin 2023 Mardi 13 juin 2023 Mardi 14 juin 2023 Vendredi 16 juin 2023 Lundi 19 juin 2023 Mardi 20 juin 2023 Jeudi 22 juin 2023 Vendredi 23 juin 2023 Lundi 26 juin 2023 Mardi 27 juin 2023 Jeudi 29 juin 2023 Vendredi 30 juin 2023	Lundi 3 juillet 2023 Mardi 6 juillet 2023 Mardi 13 juillet 2023 Mardi 20 juillet 2023 Mardi 27 juillet 2023 Mardi 3 juillet 2023 Mardi 6 juillet 2023 Mardi 13 juillet 2023 Mardi 20 juillet 2023 Mardi 27 juillet 2023

Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable pendant la durée de l'enquête sur : le site internet dédié à l'enquête publique : www.enquete-publique-tramway4.fr ; - le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : www.alpes-maritimes.gouv.fr/rubriques/publications/enquetes-publiques/expropriations.

De plus, un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier sera mis à disposition du public au siège de l'enquête à Cagnes-sur-Mer, service Droit des sols & Maison des projets, conformément aux dispositions de l'article L123-2 du code de l'environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 12 juin au vendredi 21 juillet 2023 inclus, toute personne intéressée pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, A - DUP et B - Mise en compatibilité, cotés, paraphés et ouverts par le président ou un membre de la commission d'enquête, C - Parcellaire, cotés - paraphés et ouverts par les maires, déposés dans les 4 lieux d'enquête et selon les jours ouvrables et horaires d'ouverture au public mentionnés ci-dessus.

- par voie électronique : sur le registre dématérialisé ouvert depuis le site internet dédié à l'enquête publique : www.enquete-publique-tramway4.fr

Ces observations et propositions électroniques seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 12 juin à partir de 08h45, jusqu'au vendredi 21 juillet 2023 inclus, au plus tard à 16h30.

Egalement à l'adresse électronique suivante dans les mêmes conditions : pref-tramway4@alpes-maritimes.gouv.fr

- par correspondance : les observations et propositions pourront également être adressées par courrier papier à l'attention de M. le président de la commission d'enquête du projet d'extension du réseau Tramway de Nice - Ligne 4, à Cagnes-sur-Mer, SIEGE DE L'ENQUETE, bâtiment Droit des sols & Maison des projets, 2, avenue de Grasse, 06800 Cagnes-sur-Mer, et devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête en mairie.

Ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport et un procès-verbal et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du PLUm et sur les emprises des travaux projetés, en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserves ou défavorables.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les 4 lieux d'enquête précités et seront consultables, pendant les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : www.alpes-maritimes.gouv.fr/rubriques/publications/enquetes-publiques/expropriations.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la Métropole NCA, à la Direction des infrastructures de transport : contact@enquete-publique-tramway4.fr dans les conditions décrites aux articles L 124-1 et R 124-1 du code de l'environnement.

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, le maître d'ouvrage devra délibérer et édicter une déclaration de projet en se prononçant sur l'intérêt général du projet.

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet emportant mise en compatibilité du PLUm et cession des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Fait à Nice, le 4 mai 2023

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes
Signé M. Philippe LOOS

Appels d'offres

AVIS D'APPELS



APPEL A CANDIDATURES CONTRATS DE MAINTENANCE AGREMENT DE PRESTATAIRES DE SERVICES

Objet :

Sélection d'entreprises en vue de l'attribution au 1^{er} janvier 2024, et pour une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2026, des :

1/ Contrats de maintenance pour l'entretien préventif et curatif des installations et matériels des cuisines.

2/ Contrats d'agrement pour la location de mobilier à l'occasion des manifestations accueillies par le Grimaldi Forum Monaco.

Dépôt des candidatures : Les dossiers de candidatures devront être adressés à l'adresse suivante :

Grimaldi Forum/Direction des Manifestations B.P. 2000 - 10 avenue Princesse Grace MC 98001 Monaco Cedex dans les quinze (15) jours suivant la date de publication du présent avis.

Justificatifs à produire : Les dossiers comporteront une lettre précisant le ou les contrats pour lesquels la société fait acte de candidature, un extrait du registre du commerce, une liste de références acquises dans la fourniture de prestations similaires, une notice de présentation de la société décrivant notamment ses moyens propres (parc dématériels, personnels, locaux, etc.,...).

Les dossiers de candidatures qui ne présenteront pas l'ensemble de ces documents ne seront pas pris en considération.

Demande de renseignements : SAMd'exploitation du Grimaldi Forum, Direction des Manifestations. Tel. : + 377 99 99 22 00



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 06 23 0089 01 (LR) Autre occupation ou occupé sans bail rural sur une partie de la surface

BEUIL : 5 ha 76 a 88 ca : - 'Bramafame': F- 1188- 1235 - 'Crois': I- 5(A) - 'Cumba clava': H- 357- 368 - 'Lacodamine': I- 780(A)- 819- 820- 825- 826 - 'La sagne': H- 262- 281 - 'Le leus': G- 331- 332 - 'Leboquois': G- 51- 53- 58- 61 - 'Le rail': I- 89- 90 - 'Les hors': I- 395- 605- 622 - 'Les soucias': C- 348 - 'Limpegnet': B- 127 - 'Pra castel': I- 915(A) - 'Pra premier': G- 86- 91- 92- 93- 95- 97- 102- 103

Urbanisme : RNU

Ref. AS 06 18 0084 01 (ML) Libre (Avec bâtiment)

BOUYON : 16 a 10 ca : - 'De nice': C- 97(A)- 97(B) - 'Les vignes': C- 105

Urbanisme : Carte Communale - non constructible

Ref. XA 06 22 0199 01 (ALG) Libre

NICE : 70 a 00 ca : - 'De saint roman': AN- 13(A)(F1)- 13(A)(F2)- 14(A)(F1)

Urbanisme : PLUmAc et NB - PPR Rouge et Bleu - EBC

Ref. AS 06 23 0001 01 (ML) Libre

PEGOMAS : 1 ha 64 a 41 ca : - 'Colle ped de l'ane touer c': F- 3- 114(F2)- 115(F2) - 'L' adrech de la figure fe': E- 45

Urbanisme : Zone A du PLU

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) au plus tard le 02/07/2023 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :

SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5ème étage 64 - 68, Av. Valéry Giscard d'Estaing CS 93254 06205 Nice Cedex 3 (Tél : 04.88.78.00.06), Posté à Nice, le 13 juin 2023

AVIS RECTIFICATIF



RECTIFICATIF

Norm et adresse officiels de l'organisme acheteur : Société 3F Sud.

Correspondant : M.Thomas Sinaud, 72, avenue de Toulon, CS 40089, 13253 Marseille cedex 6.

Adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Objet du marché : construction de 35 logements collectifs Joia Meridia, lot M4-2, 06000 Nice.

Type de marché de travaux : exécution.

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

Objet principal : 45210000.

Lieu d'exécution : 3, avenue Simone-Veil, lot M4-2, 06000 Nice.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date d'envoi à la publication : 14 juin 2023.

Informations rectificatives : dans la rubrique « Variantes » : au lieu de : « Variantes non autorisées », il fallait lire : « Variantes autorisées ».

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNEXE 5-3/4

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2023 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

208847



COMMUNE DE NICE

2^{ÈME} AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN DE LA RECONVERSION DU SITE ENEDIS AVENUE DE BRANCOLAR SUR LA COMMUNE DE NICE

Par arrêté métropolitain en date du 11 mai 2023, le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une enquête publique du dossier portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur la commune de NICE relative à la déclaration de projet pour la reconversion du site ENEDIS - avenue de BRANCOLAR, pour une durée de 31 (TRENTÉ ET UN) jours, du mardi 13 juin 2023 au jeudi 13 juillet 2023 inclus.

À cet effet, par décision de Madame la présidente du tribunal administratif, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

- À l'Anima-Nice Cimiez, 49 avenue de la Marne - 06100 NICE, aux jours et heures suivants du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, à la direction de la planification territoriale, 1-3 route de Grenoble - quartier de l'Arénas, NICE - immeuble Le CONNEXIO - 1^{er} étage - bureau 1.04, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les

registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur. Enquête publique portant sur la déclaration de projet de reconversion du Site Enedis - avenue de BRANCOLAR avec mise en compatibilité du PLUm - Commune de NICE.

Métropole Nice Côte d'Azur Direction de la planification territoriale 06364 NICE cedex 4.

Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée au 13 juillet 2023 à 17h00.

Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://ep-brancolar-nice.nicecotedazur.org> Monsieur Daniel ROULETTE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

À l'Anima-Nice Cimiez, 49 avenue de la Marne - 06100 NICE, les jours suivants : - Le jeudi 29 juin 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

- Le lundi 3 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

- Le jeudi 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

À la Métropole Nice Côte d'Azur, 1-3 route de Grenoble - quartier de l'Arénas, NICE, immeuble Le Connexion - 1^{er} étage - bureau 1.04 : - Le mardi 13 juin 2023 de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 16h30.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, à la mairie de NICE et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <https://www.nicecotedazur.org/metropole/administration/avis-de-concertations-et-enquetes-publiques/>

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - service de la planification. (04 89 98 19 21)

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. L'autorité compétente pour décider est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du Conseil métropolitain.

208851

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL : "FAST FOOD REPUBLIQUE" au capital de 1 000 Euros.

Date : 01/06/2023.

Siège social : 39 avenue Georges Clémenceau, 06000 NICE.

Objet : Commerce de traiteur, restauration rapide, consommation sur place et à emporter, épicerie, snack, bazar.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NICE.

Gérant : M. Yosri ABDELAZIZ, né le 17/09/1994 à MIRANDOLA (Italie), de nationalité Italienne, demeurant 278 bd de la Madeleine, 06000 NICE, nommé pour une durée indéterminée.

Pour avis.

208853



VILLE DE GRASSE

2^{ÈME} AVIS - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Occupation temporaire du domaine public

Appel à candidature ayant pour objet de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'un snack au lieu-dit « le Chêne de l'Empereur ».

Vous pouvez consulter cet appel à manifestation d'intérêt sur le site de la commune de GRASSE en suivant ce lien : http://www.villegrasse.fr/gestion_du_domaine_public_routier.html

208854



VILLE DE GRASSE

2^{ÈME} AVIS - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Occupation temporaire du domaine public

Appel à candidature ayant pour objet de conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation d'un espace de petite restauration sur le toit terrasse de la médiathèque Charles Nègre.

Vous pouvez consulter cet appel à manifestation d'intérêt sur le site de la commune de GRASSE en suivant ce lien : http://www.villegrasse.fr/gestion_du_domaine_public_routier.html

208848

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Forme : SAS.
Dénomination sociale : ÉTANCHÉITÉ PACA.

Capital : 2 000 Euros.
Siège social (ancien siège) : 40/54 avenue Sainte Marguerite - Galerie Araucaria - 06200 NICE.

Immatriculation RCS de NICE n° 909 511 396.

Selon la décision du président du 30/05/2023, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 30/05/2023 de 40/54 avenue Sainte Marguerite - Galerie Araucaria - 06200 NICE, au 4 rue Oscar II - C/o AGS 06000 NICE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.

Offres/Demandes d'EMPLOI

<https://emploi.petitesaffiches.fr>

208849

NICE KOOL

SARL à associé unique au capital de 1 000 €

39 av Georges Clémenceau, 06000 NICE
911 115 368 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE en date du 17/05/2023, il a été décidé de :

- La dissolution anticipée de ladite société à la date du 17/05/2023 à minuit.

- M. BENBELGACEM Mongi a été nommé liquidateur.

- Le siège de la liquidation est fixé au 39 avenue Georges Clémenceau, 06000 NICE où toute correspondance devra être adressée.

- Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de NICE.

Pour avis.

208850

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/06/2023, constitution d'une SASU dénommée : EVENT BOOST. Capital : 25 000 Euros. Siège : 2732 RN 7, 06270 VILLENEUVE-LOUBET. Objet : Conciergerie. Président : M. Sofyane SAKHI demeurant à 2 rue des Bruyères, 60100 CREIL. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

Les Petites Affiches

DES ALPES-MARITIMES



Légaies

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

DIVERS

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°9026549 concernant la société ANTIBES NAUTIC SPORTS parue le 02/05/2023 dans nice-matin, il fallait lire :
« Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/05/2023 » en lieu et place de « Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/04/2023 ».
Le reste est sans changement.

Avis Administratifs

Métropole Nice Côte d'Azur
Commune de Nice

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de la reversion du site Enedis (avenue de Brancolar) sur la commune de Nice

Par arrêté métropolitain en date du 11 mai 2023, le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une enquête publique du dossier portant sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain sur la commune de Nice relative à la déclaration de projet pour la reversion du site ENEDIS - avenue de Brancolar, pour une durée de 31 (trente et un) jours, du mardi 13 juin 2023 au jeudi 13 juillet 2023 inclus.

A cet effet, par décision de madame la Présidente du Tribunal Administratif, Monsieur Daniel ROULETTE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit :

- à l'Anima-Nice Cimex, 45, avenue de la Merne, 06100 Nice, aux jours et heures suivants du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.

- à la Métropole Nice Côte d'Azur, à la Direction de la Planification Territoriale, 1 - 3, route de Grenoble, quartier de l'Arènes, Nice - Immeuble Le Connexio - 1^{er} étage - bureau 104, du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante, siège de l'enquête publique :

Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique portant sur la déclaration de projet de reversion du site Enedis (avenue de Brancolar) avec mise en compatibilité du PLU, commune de Nice

Métropole Nice Côte d'Azur
Direction de la Planification Territoriale
06364 Nice Cedex 4

Les observations seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée au 13 juillet 2023 à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://ep-brancolar.nice-niccedazur.org>

Monsieur Daniel ROULETTE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

A l'Anima-Nice Cimex, 45, avenue de la Merne, 06100 Nice, les jours suivants :

Le jeudi 29 juin 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures

Le jeudi 30 juin 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures

Le jeudi 13 juillet 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures

A la Métropole Nice Côte d'Azur, 1 - 3, route de Grenoble, quartier de l'Arènes, Nice, immeuble Le Connexio - 1^{er} étage - bureau 104.

Le mardi 13 juin 2023 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, à la mairie de Nice et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <https://www.niccedazur.org/metro/metro/administration/avis-de-concertations-et-enquetes-publiques/>

L'autorité suprême de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur, service de la Planification, (04.89.98.19.21)

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation de la déclaration de projet et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain. L'autorité compétente pour décider est la métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain.

Annonces

immo.nicematin.com - emploi.nicematin.com

VENTE VIAGERS

Etude Lodet
04.93.80.75.24
www.etudelodet.com

Recherchons pour investisseurs : VIAGER, NUE PROPRIÉTÉ, VENTE À TERME, conseils et expertises gratuits, un métier de spécialistes 80 ans d'expérience.

ACHAT VIAGERS

Azur Viager
04.93.38.04.44
www.le-viager.fr

Visite et expertise gratuites sur tout le 06. Viager libre viager occupé, vente à terme, nue propriété.

Autos

OCCASIONS (achat)

AUTO SURE 06 achète immédiatement tous véhicules, même sans contrôle technique ou en panne, de 200 € à 50.000 €. Achat 7j/7, service carte grise, enregistrement cession, agréé préfecture... 37, Bd Saint Roch 06300 Nice. Déplacement à domicile pour estimation. Demander Félix au 06.65.18.05.41.

CITROEN

CITROEN BX 14 TE 1989, 1ère main, bon état mécanique, entretien, intérieur changé neuf, radio, manque enjoliveurs et petits frais carrosseries possibles. Prix : 1.000€. PARTICULIER. Tél : 06.81.85.58.58

Motos

HARLEY-DAVIDSON

HARLEY DAVIDSON, Road King CVO, 2008, 1.800cc, toutes options, excellent état, 36.000 Kms. Prix : 18.000€. PARTICULIER. Tél : +33.688.56.77.37

Animaux

DONS D'ANIMAUX

DONNE gratuitement, suite à séparation et déménagement contre bons soins et petit jardin, femelle Beagle 14 ans pour finir sa vie tranquille. PARTICULIER. Tél : 06.19.86.33.88

Art, Antiquité, Brocante

ART

Collectionneur recherche : tapis d'Orient anciens, petits ou grands, avant 1930, état indifférent ; tous textiles moyen-orientaux. PARTICULIER. Tél. 06.14.36.21.46

COLLECTIONNEUR achète cher : casques militaires, uniformes, insignes, équipements, souvenirs de guerre, fanions, armes anciennes, décorations, casques à pointes, parachutes, officiers soldats 14-18 - 39/45, Indochine, Résistance. Tous m'intéressent même en mauvais état. PARTICULIER. Tél : 06.11.57.21.75.

ACHETE tableaux anciens, 19e et 20e siècle jusqu'à 1960, peintres français et étrangers tous sujets, bronzes antiques, fond atelier d'artiste décédé. PARTICULIER. Tél : 06.07.03.23.16

OBJETS ANCIENS

CAUSE RETRAITE vend collection statuettes chinoises anciennes avec documents + jades, bronzes et autres. Prix très intéressants. PARTICULIER. Tél. 06.14.31.38.08

Recherche anciennes statues bronze, personnages ou animaux. Offre bon prix. PARTICULIER. Tél. 06.09.26.85.32.

Recherche anciens jouets en tôle : voitures, bateaux, avions. Faire offre. PARTICULIER. Tél. 06.09.26.85.32.

COLLECTIONNEUR recherche tous objets chinois, japonais, estampes, peintures, livres, objets en bois, bambou, corne, éventails, archives, timbres. PARTICULIER. Tél. 04.91.81.20.47

COLLECTIONNEUR ACHETE ARMES ANCIENNES, insignes militaires, décorations, casques, ordres de chevalerie, pistolets, sabres, fusils de chasse. PARTICULIER. Tél. 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75.

TABLEAUX, ESTAMPES

ACHETE TABLEAU et meubles sur Indochine, Vietnam, Chine, Laos, Maroc, Tunisie, Algérie, peintures sur soie, vases chinois anciens. PARTICULIER. Tél. 06.14.18.78.85 ou 04.93.20.05.75

Bonnes Affaires

OBJETS - de 500 euros

Collectionneur Achète Bijoux en bons ou mauvais états Chevalière, Bagues, Gourmette, Pacotille ou Fantaisie, Bracelet, Boucle d'Oreille, Chaîne et tout autre Bijoux mêmes cassés. PARTICULIER. Tél. 06.47.06.51.79

Achète Chère Collectionneur Tout Objet Militaire, Médaille, Casque, Arme, Épée, Pièce de Monnaie ou Mitraille, Billet Ancien, Livre sur la Guerre, Montre à Gousset ou Bracelet, Uniforme. PARTICULIER. Tél. 06.47.06.51.79

Collectionneur Recherche Achète Déambulateur en bon ou Mauvais état, Cannes pour marcher, Fauteuil Roulant même Hors d'usage, Fauteuil Massant, ou Masseur de Pieds, Lit de Chambre. Tél. 06.47.06.51.79

Collectionneur achète tout art asiatique en Jade, céramique, statue, meubles, instruments de musique, pièce de monnaie, billet ancien, vêtements, vieux linges, chapeaux, paravent etc... PARTICULIER. Tél. 06.47.06.51.79

nice-matin

Samedi 27 mai 2023

ACHETE cher arts de la table (ménagère, argent ou métal argenté, timbale, tasses de vin, cuillère, couteaux, fourchette même dépareillées), pièces de monnaies françaises ou étrangères. PARTICULIER. Tél : 06.45.53.63.13

ACHETE tout Instrument de musique, piano, violon, violoncelle, contrebasse, mandoline, harpe, guitare, pipo, saxophone, trompette, accordéon, disque vinyle. Je me déplace. PARTICULIER. Tél : 06.47.06.51.79

AMEUBLEMENT

> MEUBLES DIVERS

Collectionneur recherche Meuble Ancien, Bibelet, Table de ferme, Armoire, Secrétaire, Chambre à coucher, Fauteuil, Tableau, Canapé, Piano, Console, Vieux Vélo ou Mobylette à Pédale. PARTICULIER. Tél. 06.47.06.51.79.

ACHETE cher en permanence vieux meubles, art de la table, armoire, ménagère, couvert, plat toute pièce en métal argenté ou argent, service de verres, vaisselle. PARTICULIER. Tél. 06.16.03.54.25

Roquebrune sur Argens particulier vend en bon état : fauteuils, canapés 2 et 3 places reclinables, canapé 3 places convertible lit, tables, chaises, armoires, bibliothèque, commodes, meubles rangement, vitrines, luminaires, miroirs, beaux tableaux, objets art et déco, tapisseries et tapis de collection Iran et Moyen-Orient, etc.. Tél. 06.81.50.69.06.

ACHETE cher toute objets de décoration, miroir, commode, table, pendule, console, canapé, fauteuil, buffet, armoire, piano, jarre (statue, bronze, pierre, argile, albâtre). Toutes bouilles de vin, consommé avec modération. PARTICULIER. Tél. 06.45.53.63.13

BIJOUX

Passionné rachète pour collection privé toute objets de l'horlogerie. (Montre bracelet et gousset, pendule, Carrillon, réveil, horloge) Même en mauvais état. Déplacement 7/7. PARTICULIER. Tél. 06.45.53.63.13.

LIVRES-BD

ACHETE cher livres anciens, encyclopédie, carte postale, vieux papier, timbres, briquet (Dupont, Cartier, Dunhill, stylos (Montblanc, Waterman). PARTICULIER. Tél : 06.16.03.54.25

ACHETE bibliothèque de livre, bande dessinée, timbres, vieux papier, encyclopédie, missel, carte postale, vieille cartes de pays du monde. Disque vinyle, CD, poste de radio. PARTICULIER. Tél. 06.45.53.63.13

MODE, PRET-A-PORTER

> VÊTEMENTS

ACHETE cher manteaux de fourrure, veste, talon, robes de soirée, chemise, escarpins, vieux linges (draps, nappes, chiffon, serviette...), sac pochette, portefeuilles anciens, vieux parapluie. PARTICULIER. Tél : 06.47.06.51.79

radio émo
Vintage Pure Côte d'Azur
8H/12H
La Grasse Mat'
SÉBASTIEN, FRANÇOIS ET MADO.

105.3^{FM}
100.5^{FM}

KENO Résultats des tirages du vendredi 26 mai 2023

Tirage du midi
3 8 10 22 27 28 29 31 32 33
34 35 43 46 51 53 62 63 64 67

MULTIPLIEUR x 3
JOKER 5 014 361

Tirage du soir
7 8 11 12 13 16 26 27 33 34
38 42 47 49 50 53 55 60 68 69

MULTIPLIEUR x 2
JOKER 1 358 694

Résultats et informations : fdj.fr

EUROMILLIONS Résultats du tirage du vendredi 26 mai 2023

15 25 37 38 41

5 + 5 4 0 0 190 665 000 € - 190 665 000 €
5 3 0 0 59 415 400 € - 59 415 400 €
4 + 5 31 6 3 1 790 900 € 901 300 € 2 692 200 €
4 + 733 114 59 139 500 € 25 400 € 164 900 €
3 + 1 525 304 143 70 800 € 9 300 € 80 500 €
4 1 524 277 / 49 800 € / 49 800 €
2 + 24 475 5 238 2 345 15 500 € 1 600 € 17 100 €
3 + 33 279 6 468 2 975 12 700 € 3 300 € 16 000 €
3 72 955 13 158 / 10 800 € / 10 800 €
1 + 142 592 32 927 14 423 8 700 € 3 200 € 9 900 €
0 + 27 207 / 8 000 € / 8 000 €
2 + 499 263 99 192 44 744 6 300 € 3 700 € 8 700 €
2 1 098 037 210 250 / 4 400 € / 4 400 €
0 + / 488 922 / 2 300 € / 2 300 €

MY MILLION 1 gagnant en France** à 1 000 000 €
RT 917 3074

Prochains tirages, mardi 30 mai 2023
A gagner, plus de 87 000 000 € + 1 000 000 €
à My Million

Résultats et informations : fdj.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. PERTES D'ARGENT, COMPLOTS FAMILIAUX, ADDICTION. RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR www.francadesjeux.com

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés. Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux. www.francadesjeux.com

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Il est procédé depuis le 26/05/2023 à l’affichage sur le site de la Métropole Nice Côte d’Azur www.nicecotedazur.org, dans la rubrique : La Métropole / publications et marchés / affichage légal des actes réglementaires, de l'arrêté métropolitain du 11 mai 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme métropolitain de la reconversion du site Enedis - avenue de Brancolar sur la commune de Nice.

NICE, le **26 MAI 2023**

**Pour le Président et par délégation de signature,
La Directrice des Assemblées**

Nadège AVALLET



VILLE DE NICE
www.nice.fr

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Il est procédé à l’affichage depuis le 26/05/2023 sur le site internet www.nice.fr dans la rubrique, www.nice.fr/fr/le-conseil-municipal/publicite-des-actes à la Mairie Principale, à la Mairie de Territoire Hauts de Nice et à la Mairie Annexe Le Ray de l’avis au public de l’enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme métropolitain de la reconversion du site ENEDIS - avenue de Brancolar, sur la commune de Nice.

FAIT EN L’HOTEL DE VILLE, le **1^{er} JUIN 2023**

**Pour le Maire et par délégation de signature,
La Directrice des Assemblées**

Nadège AVALLET

Mémoire en réponse au PV de Synthèse

De: BOFFA Victor <victor.boffa@nicecotedazur.org>
Envoyé: lundi 24 juillet 2023 10:23
À: daniel-roulette@orange.fr
Cc: DUMAS Benjamin; GLACHANT Marie-Sylvie; PERNOLD Marie-Laure
Objet: RE: EP Brancolar- PC de synthèse
Pièces jointes: 23-07-18_Mémoire en réponse au PVS.docx
M. Roulette,

Vous trouverez ci-joint le mémoire en réponse au PV de synthèse relatif à l'enquête publique de la déclaration de projet de reconversion du site Enedis.

Nous pourrions échanger sur cette base lors de notre rendez-vous prévu ce jour,
Bien à vous,



Victor BOFFA

Chef de projet RLPM - chargé d'études PLU métropolitain

DGATE-DDA-DIRECTION DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

DPT-GROUPE REGLEMENT

METROPOLE NICE COTE D'AZUR - 06364 Nice cedex 4

Tél : +33 (0)4 89 98 13 92 victor.boffa@nicecotedazur.org



De : BOFFA Victor

Envoyé : lundi 17 juillet 2023 08:12

À : 'daniel-roulette@orange.fr' <daniel-roulette@orange.fr>

Cc : GLACHANT Marie-Sylvie <marie-sylvie.glachant@nicecotedazur.org> Objet : RE: EP Brancolar- PC de synthèse

Bonjour M. Roulette,

Nous accusons bonne réception de ce PVS et nous vous en remercions

Comme convenu, nous pourrions en discuter lors de la remise « officielle » le 24 à 11h

Restant à votre écoute,

Bien cordialement



Victor BOFFA

Chef de projet RLPM - chargé d'études PLU métropolitain

DGATE-DDA-DIRECTION DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

DPT-GROUPE REGLEMENT

METROPOLE NICE COTE D'AZUR - 06364 Nice cedex 4

Tél : +33 (0)4 89 98 13 92 victor.boffa@nicecotedazur.org



Procès-verbal

de communication des observations écrites et orales recueillies dans les registres, les courriers, les courriels et lors des permanences dans le cadre de l'Enquête Publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme métropolitain de la reconversion du site ENEDIS - avenue de Brancolar sur la commune de Nice

Comprenant les éléments en réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

.....

Référence : Arrêté métropolitain du 11 mai 2023

Pièces jointes :

- Synthèse des thèmes des observations
- Recueil exhaustif des observations

L'enquête publique s'est déroulée du 13 juin 2023 au 13 juillet 2023 ; elle s'est déroulée dans de bonnes conditions. **A noter** toutefois que le dépôt d'observation sur le site web dédié n'a pas été fermé à 17h le 13 juillet comme indiqué dans l'arrêté.

Durant cette période : 5 personnes sont venues aux permanences
 4 observations ont été notées sur les registres papiers
 4 courriers ont été reçus
 56 observations ont été déposées sur le site web dédié
 Soit un total de **64 observations**

NOTA : Je n'ai pas validé les observations déposées hors délais, elles n'ont donc pas été publiées et elles ne sont pas comptabilisées. Il est juste regrettable que le déposant n'ait pas été informé.

Conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du code de l'environnement je vous demande de m'adresser sous 15 jours vos observations en réponse au regard de chacun des thèmes.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Transmis le 14 juillet 2023

Le commissaire Enquêteur

Daniel Roulette



Syntèse des thèmes des observations

Je regrette qu'un grand nombre d'observations soient anonymes.

Sur un total de 64 observations :

- 44 soutiennent le projet pour des raisons très diverses exposées dans la présentation
- 21 s'opposent au projet, essentiellement sur les points suivants

1. L'insuffisance du nombre de place de stationnement

Réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

Le projet est autosuffisant et conforme aux exigences du PLUm en vigueur en matière de places de stationnement, et va même au-delà en prévoyant une quarantaine de places de stationnement pour absorber un besoin existant sur le quartier.

Le projet n'aggraverait donc pas les tensions qui peuvent exister sur le secteur, car les besoins en stationnement seront assurés à l'échelle du projet.

2. La saturation du trafic des véhicules

Réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

Une étude trafic a été réalisée et mise à jour. Un travail collaboratif est mené entre la Métropole et le porteur de projet sur les aménagements de voirie, trottoirs et stationnement au pourtour du projet.

L'étude trafic n'a pas conclu à une aggravation des conditions de circulation du fait du projet par rapport à la situation existante lorsque la société Enedis occupait les locaux.

3. La hauteur des bâtis trop importante

Réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

Un premier projet avait été travaillé, qui prévoyait des hauteurs allant de R+6 à R+8 en attique, avec des bâtiments en « barre ».

Pour donner suite à la présentation de l'avant-projet sommaire, il a été convenu d'abandonner ce projet compte tenu des impacts du plan masse et des hauteurs.

Sur la base d'une constructibilité réduite il a été convenu d'organiser un concours avec 4 agences d'architectes début 2021.

L'agence Rougerie Tangram a été retenue en septembre 2021. Le plan masse et les hauteurs ont été retravaillés début 2022 en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France pour abaisser les hauteurs de 2 niveaux sur l'avenue Brancolar.

4. Une trop forte densité de bâti à l'égard des surfaces d'espaces verts

Réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

La création d'un large espace ouvert et végétalisé au cœur du projet participe à la création d'ilots de fraîcheur.

En effet, le site actuel comprend environ 39% d'espaces verts ou paysagers (dont 15%

d'espace de pleine terre et le reste principalement en végétalisation sur dalle). Ces espaces ne sont pas ouverts au public aujourd'hui. Le futur projet ambitionne de porter les espaces verts et paysagers du projet à environ 45% minimum de la surface de la parcelle dont environ 30% minimum (de la parcelle) seront destinés à de la pleine terre (au sens strict du terme). L'emprise au sol passe quant à elle de 70% à 50% dans le cadre du projet.

Les espaces verts qui seraient le cas échéant situés au-dessus des infrastructures maintenues ou neuves seront dimensionnés de sorte à offrir une végétalisation pérenne. Une partie de ces espaces verts sera ouvert au public. En effet, l'ensemble des habitants de la zone pourra profiter de ce nouvel espace vert qui fera l'objet d'intentions paysagères fortes et proposant une palette végétale adaptée au contexte.

5. Les infrastructures alentours non adaptées (écoles, collèges . . .)

Réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

Les services compétents ont été sollicités et ont confirmé que les établissements concernés pourraient absorber les éventuels besoins supplémentaires. Le projet s'inscrit dans une ouverture du site actuel sur le quartier et notamment sur ses équipements actuels (conservatoire, AnimaNice), avec notamment un local associatif pour animer le quartier et le parc, 800 m² de cellules commerciales et une crèche qui participeront à dynamiser la vie du quartier et à reconnecter cette parcelle, actuellement enclavée, à son environnement.

Le projet prévoit en effet 4 cellules commerciales dont :

- *une crèche d'environ 20 berceaux ;*
- *un espace restauration ou salon de thé en lien avec le parvis créé devant le conservatoire.*

6. Les nuisances diverses

Réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

De sa conception à sa réalisation, le projet est construit avec la pleine intégration des contraintes environnementales riveraines directes et indirectes au futur chantier.

- *Sur le choix des Entreprises :*
 - o *Intégration des paramètres environnementaux dans le choix des entreprises,*
 - o *Engagement des entreprises à respecter une Charte à faible nuisance, et possibilité de sanction (pénalité) au marché en cas de non-respect de l'entreprise.*
- *Sur l'aspect bruit/vibration*
 - o *Possibilité au vu de la dimension du projet, d'adapter certaines plages horaires d'intervention pour des travaux particuliers,*
 - o *Précautions spécifiques en phase démolition (recours au broyage, limitation de l'usage du BRH, etc.)*
- *Sur l'environnement du chantier*
 - o *Sensibilisation des entreprises à l'environnement immédiat (résidentiel)*

- *Exigence auprès des entreprises d'un plan de phasage et de circulation (à valider avec les équipes de la Métropole)*
- *La prise en compte et l'obligation d'aménager les aires d'attente camion et de retournement au sein du chantier*
- *La mise à disposition si nécessaire, selon les phases de chantier, de vigie pour la circulation à l'entrée et sortie du chantier.*

7. Le maintien du bâtiment existant

Réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

La possibilité de conserver tout ou partie du bâti existant avait été étudiée. Elle n'a pas été retenue, principalement car :

- *Les bâtiments existants ne sont pas conformes aux normes réglementaires (sismique, énergétique) ;*
- *La forme du bâtiment tripode ne permet pas un confort de vie pour les logements. Elle générerait une très grande proportion de logements mono orientés et des espaces extérieurs peu généreux. Pour créer des espaces extérieurs, cela aurait induit de surépaissir ce bâtiment déjà imposant dans le paysage.*
- *La non-conservation des existants permet de répondre à l'une des ambitions du projet : la désimperméabilisation des sols (augmentation de la part de pleine terre).*

8. Observations relatives aux logements sociaux

Réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur (complément par e-mail)

« La programmation du projet porte sur une offre mixte de nouveaux logements, dont le logement social qui ne représente qu'une moindre proportion : environ 15 logements sociaux dont une partie est destinée à la collocation inclusive, 13 baux réels solidaires pour 113 logements de la résidence service senior et 110 logements libres.

Le projet vient accompagner un parc social déjà existant sur l'ensemble de Cimiez, jugé insuffisant au regard des besoins du territoire. L'offre sociale proposée restera néanmoins peu significative dans le cadre du projet global.

Par ailleurs, la diversification de l'offre de logements a pour objectif de favoriser le parcours résidentiel et l'accueil de toutes les populations. Le contenu du projet n'a donc pas d'incidence sur la sécurité du quartier, il favorise des espaces publics et une vie de quartier de qualité avec des commerces, des équipements et des espaces verts pour tous. »

Recueil exhaustif des observations

A. Observations reçues par courrier ou courriel (4)

N°	Date de réception	Expéditeur	Extraits du texte	Favorable Oui / Non	Thème
N°4	06/07/2023	Côte d'Azur Habitat	Côte d'Azur Habitat (CAH) souhaite exprimer son avis positif. La problématique du logement est un enjeu majeur de la Ville et de la Métropole de Nice. Côte d'Azur Habitat a saisi l'opportunité de s'associer avec la société Covivio dans ce projet privé qui développe une offre de logements sociaux qui fait aujourd'hui défaut dans ce quartier de Nice	OUI	Logement
N°3	06/07/2023	CCI Nice Cote d'Azur	Au titre, de ses activités et de la réunion d'examen conjoint réalisée le 25 mai dernier, a d'ores et déjà émis un avis favorable et souhaite, dans le cadre de l'enquête publique associée, réaffirmer son soutien à ce projet porteur d'intérêt d'ensemble.	OUI	Logement Commerce
N°2	06/07/2023	Pierre FIORI Conseiller municipal de Nice	Ce projet se situant à proximité directe du centre AnimaNice de Cimiez, engendrera à mon sens, des impacts positifs d'accessibilité, en permettant une fluidification du parcours piéton ; la création de places de parking permettra également d'apaiser l'espace public aux alentours de l'AnimaNice et de sécuriser encore davantage les usagers. il valorisera le quartier par une architecture de qualité et une programmation équilibrée, Ainsi, je ne peux	OUI	Intégration au quartier

			que me réjouir de la concrétisation de ce projet de requalification urbaine.		
N°1	06/07/2023	UPE 06	souhaite exprimer sa position favorable ; la création de logements, libres, de logements en accession sociale et de logements sociaux dans ce quartier emblématique de Nice apporte une réponse pertinente à ces enjeux . L'UPE06 soutien donc cette démarche.	OUI	Logement

B. Observations déposées sur le registre dématérialisé (56)

Texte	Favorable Oui / Non	Thème
observation N°58 déposée le 11/07/2023 à 17:23 Je soutiens à 100% ce projet qui permettra la création d'un véritable espace vert dans ce quartier, favorisant la biodiversité et offrant un îlot de fraîcheur. Cette opération a la vertu de créer à la fois du logement tout en désimperméabilisant des sols avec la réalisation d'un parc agrémentant le cadre de vie. Il s'agit d'une urbanisation bien pensée avec une parfaite intégration dans le paysage. M. Jaunâtre, président de l'association Jardiniers Autour de la Méditerranée (Nice)	OUI	
observation N°57 déposée le 11/07/2023 à 17:08 Ce grand bâtiment vide et qui se dégrade n'a pas sa place dans notre quartier. Le projet va permettre de tourner une page avec de beaux espaces verts, des parkings pour les riverains, des aménagements pour les transports collectifs mais surtout des espaces de vie et d'inclusion avec les projets d'accueils pour enfants, personnes âgées et personnes en situation de handicap	OUI	
observation N°56 déposée le 11/07/2023 à 14:27 Bonjour, Je vous remercie pour cette enquête publique et la possibilité offerte pour nous donner la parole. Je comprends les inquiétudes de certains sur l'aspect trafic. En revanche, je ne partage pas d'autres avis sur le projet. Ce terrain est aujourd'hui totalement inutile ! Personnellement, je serai heureuse d'avoir un nouveau parc à proximité. C'est quand même une grande chance. Et l'arrivée de quelques locaux commerciaux est aussi une bonne nouvelle.	OUI	
observation N°55 déposée le 11/07/2023 à 10:38 N'en déplaise à certains, le projet est beau ! J'y suis favorable.	OUI	

observation N°54 déposée le 10/07/2023 à 20:12 Quel beau projet ! Nous allons dans notre quartier avoir un refuge naturel au sein de l'urbanité, favorisant la biodiversité et contribuant à la préservation de l'environnement Un simple mot "Fantastique".	OUI	
observation N°53 déposée le 10/07/2023 à 20:09 Élément important de ce changement facilitera la conciliation entre vie familiale et professionnelle, offrant aux parents une solution de garde fiable et de qualité.	OUI	
observation N°52 déposée le 10/07/2023 à 20:04 Je veux dire tout le bien que je pense de ce projet en ce qui me concerne à chaque fois qu'on parlera de plus d'espaces verts à Nice sachez compter sur mon soutien.	OUI	
observation N°51 déposée le 10/07/2023 à 20:03 Je veux dire tout le bien que je pense de ce projet en ce qui me concerne à chaque fois qu'on parlera de plus d'espaces verts à Nice sachez compter sur mon soutien.	OUI	
observation N°50 déposée le 10/07/2023 à 20:01 Alors personnellement ce qui me plaît dans ce projet c'est la place pour les seniors et pourtant je ne suis pas d'accord avec tous les projets que j'ai pu voir sur la ville mais celui est bien pensé et je le trouve top top et top !	OUI	
observation N°49 déposée le 10/07/2023 à 19:22 Objectivement comment être contre, je donne ici mon simple avis qui peut-être ne compte pas beaucoup mais je soutien cette initiative du maire et de la mairie.	OUI	
observation N°48 déposée le 10/07/2023 à 19:21 Ce qui est sympa à Nice c'est qu'aucun quartier n'est oublié merci Monsieur le Maire de dynamiser ainsi avec ce projet mon quartier n'en déplaît pour ceux qui ne sont jamais contents de rien. Nous nous sommes heureux et accueillons ce projet avec enthousiasme.	OUI	
observation N°47 déposée le 10/07/2023 à 16:50 Grâce à ce projet, la friche qui était autrefois une verrue pour le quartier sera transformée en un véritable joyau architectural.	OUI	
observation N°46 déposée le 10/07/2023 à 16:48 Super projet de la municipalité, je soutien fortement. Typhaine Lallement	OUI	

observation N°45 déposée le 10/07/2023 à 16:37 Les commerces prévus dans ce projet contribueront à la vitalité économique du quartier, attirant des visiteurs et des résidents extérieurs.	OUI	
observation N°44 déposée le 10/07/2023 à 16:34 Merci à Christian Estrosi de contribuer à l'embellissement du quartier en transformant une friche abandonnée en un espace attrayant et accueillant.	OUI	
observation N°43 déposée le 10/07/2023 à 16:27 Ce projet de brancoler revitalisera le quartier en attirant de nouveaux habitants, en créant des emplois locaux et en stimulant l'activité économique.	OUI	
observation N°42 déposée le 10/07/2023 à 16:25 Les logements prévus dans ce projet seront conçus avec une attention particulière à l'accessibilité, offrant des solutions adaptées aux personnes à mobilité réduite.	OUI	
observation N°41 déposée le 10/07/2023 à 16:21 La crèche contribuera à la qualité de vie des familles en offrant un lieu sûr et stimulant pour leurs enfants en bas âge.	OUI	
observation N°40 déposée le 10/07/2023 à 16:07 La création d'un espace vert ouvert au public offre une opportunité rare de renouer avec la nature en plein cœur de la ville.	OUI	
observation N°39 déposée le 10/07/2023 à 16:05 La crèche prévue dans ce projet est une excellente nouvelle pour les familles du quartier, qui auront enfin un lieu sûr et adapté pour leurs enfants.	OUI	
observation N°38 déposée le 10/07/2023 à 16:04 L'inclusion de commerces dans ce projet va stimuler l'économie locale et créer des opportunités d'emploi pour les habitants du quartier bravo Monsieur le Maire.	OUI	
observation N°37 déposée le 10/07/2023 à 16:01 La résidence seniors prévue dans ce projet est une initiative louable qui favorisera le bien être et la sécurité des personnes âgées de notre communauté.	OUI	
observation N°36 déposée le 10/07/2023 à 16:01 La résidence seniors prévue dans ce projet est une initiative louable qui favorisera le bien être et la sécurité des personnes âgées de notre communauté.	OUI	

observation N°35 déposée le 10/07/2023 à 15:58 Ce projet est une véritable aubaine pour le quartier.	OUI	
observation N°34 déposée le 10/07/2023 à 14:32 Enfin un projet qui redynamisera le quartier tout en créant des espaces verts et en retirant cette verrue de béton d'un autre âge.	OUI	
observation N°33 déposée le 10/07/2023 à 14:01 test		
observation N°32 déposée le 08/07/2023 à 16:47 Il n'y a aucun intérêt pour nous riverains à la réalisation d'un tel projet « d'intérêt immobilier » sauf à subir des nuisances sonores, des embouteillages, des immeubles bétonnés et sociaux ... Cimiez doit rester préservé de constructions à outrance. Ce quartier a toujours été un havre de PAIX , de SÉCURITÉ, de CALME et de STANDING !!!	NON	Nuisances diverses Circulation
observation N°31 déposée le 08/07/2023 à 11:36 Bonjour, Je suis complètement opposée à ce projet qui n'est pas du tout en adéquation avec le respect des sols, de l'écologie et qui va encombrer la circulation déjà complètement saturée du secteur. Il n'y aura pas assez de places de parking pour l'ensemble des copropriétaires et des personnes venant à la maison de retraite ou de la crèche. Il serait beaucoup plus judicieux de réduire le nombre de bâtiments voir même de ne mettre qu'un bâtiment et le reste des jardins car nous n'avons aucun jardin sur cimiez sauf celui de cimiez qui ne représente qu'un tout petit poumon vert sur la colline de cimiez. De plus , nous sommes opposés au social dans ce secteur qui est un secteur calme et préservé et que nous souhaitons préserver tel quel. Vous souhaitez végétaliser la ville mais vous venez bétonner notre quartier ! Ceci n'est pas du tout en adéquation avec notre quartier. Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en compte ces éléments. Bien cordialement	NON	Stationnement Circulation Espaces verts
observation N°30 déposée le 07/07/2023 à 17:47 Bonjour, Quand nous voyons la situation actuelle du site, il est difficile d'être contre ce projet, qui a le mérite d'aérer le quartier et de créer de nouveaux espaces de vie de qualité. Habitant proche de Cimiez, il est préférable de voir cette requalification, que de retrouver la situation précédente, avec des centaines de travailleurs venant sur le site chaque jour.	OUI	

observation N°29 déposée le 07/07/2023 à 16:23 Ce projet n'est pas du tout adapté à notre quartier. Les immeubles sont trop importants et trop hauts. Je ne suis pas d'accord avec la proportion obligatoire imposée par la mixité ce qui va avoir pour effet une augmentation du prix du mètre pour tout ce qui n'est pas social. De ce fait il faudrait revoir à la baisse le nombre de logements et d'étages d'autant plus que la circulation est sûr saturée dans ce monde où on ne parle que d'écologie on va bétonner un maximum. Une crèche de larges espaces verts et 3 petits immeubles permettraient une emprise au sol raisonnable Ce n'est pas la peine d'enlever une verrue pour la remplacer par 3 autres Il est évident qu'il n'y aura pas autant de stationnement que de nombre d'appartements et de visiteurs Ils ne viendrons pas en trottinette et en vélo L'écologie et la pollution passent au troisième rang alors que la mairie rallonge des coulées vertes partout	NON	Hauteur des bâtis
observation N°28 déposée le 07/07/2023 à 15:25 Beau projet qualitatif qui mérite de voir de jour, avec une un travail d'intégration au milieu urbain et aux avoisinants avec un traitement des espaces verts qualitatif.	OUI	
observation N°27 déposée le 06/07/2023 à 20:00 La hauteur de 7 étages pour certains bâtiments me semble exagérée.	NON	Hauteur des bâtis
observation N°26 déposée le 06/07/2023 à 12:27 monsieur le commissaire enquêteur J'ai habité avec mes parents dans la villa familiale située à Cimiez pendant très longtemps, et je connais bien le quartier Brancolar, son histoire et toute l'importance de son développement pour Nice. j'ai pris connaissance de ce projet et je souhaite présenter mon avis dans le cadre de cette enquête. Le projet présenté n'a que des avantages pour améliorer la vie des riverains et de des Niçois qui le fréquentent. Ce bâtiment EDF/ Enedis des années 60-70 , est devenu une véritable verrue dans le paysage de ce quartier de Nice. Son architecture a très mal vieilli, défigurant le secteur avec un effet de « barre » aussi inesthétique que massif. ce bâtiment ne correspond plus au standing du quartier. Il est urgent de le démolir au profit d'un parc , qui aérera ce quartier, tout en accueillant , dans de petits îlots disséminés et à taille humaine, les logements notamment pour actifs tant attendus, des équipements pour la vie de proximité, avec un parking. L'intégration dans le site est remarquable.	OUI	

Je suis donc très favorable au projet présenté par l'aménageur et les services de la Ville. josé-luis de MENDIGUREN		
observation N°25 déposée le 06/07/2023 à 12:15 Bonjour, j'ai lu le document concernant le projet immobilier en lieu et place des bâtiments abandonnés d'Enedis. D'après ce que l'on y lit et suppose, cela créera en effet plus de circulation mais possiblement contenue. On y gagnera un accès direct au conservatoire et des bâtiments neufs avec un espace vert. Ce que je signalerai pour ma part en observations est une recommandation pour que les travaux soient les moins impactants possibles et une recommandation pour que soient respectées les nouvelles normes environnementales. Par ailleurs, je pense que deux bâtiments sur rue à 7 étages c'est beaucoup TROP HAUT et d'une manière générale, même 6 étages c'est une hauteur excessive. L'emprise au sol du projet est très importante : 50% donc il faut augmenter l'espace végétalisé. Ces espaces végétalisés permettent de lutter contre le réchauffement climatique, apportent du bien-être et repos à ce qui en profitent et aussi une valeur esthétique. L'espace urbain est trop minéral et tout nouveau projet doit se préoccuper d'être moins dense, plus vert, et en énergie positive. Cordialement, GR	OUI et NON	Hauteur des bâties Espaces verts
observation N°24 déposée le 06/07/2023 à 11:37 J'habite à Cimiez avec ma famille et je connais bien le site de Brancolar. D'abord, la suppression de ce bâtiment abandonné par Enedis, qui est une véritable « verrue » est une bonne chose !. Ce projet permettra d'apporter une solution à la difficulté de se loger à Nice et encore plus dans le contexte immobilier actuel. Ce projet de requalification donc utile, surtout sur dans ce quartier où très peu de logements neufs accessibles sont construits. Cette requalification répond aux besoins locaux car la diversité des réalisations et des usages va améliorer la qualité de vie, si caractéristique du quartier de Cimiez. La création d'une crèche et des commerces est une bonne idée, tant pour les habitants actuels que futurs. Enfin, la végétalisation prévue, par d'importants espaces verts, est appréciable et créera un parc de fraîcheur, sans compter les aménagements participants à un meilleur cadre de vie (jardins potagers, boulodrome, aire de jeux, ...). Le parking créé sera également précieux et je suis très favorable à ce projet d'embellissement du quartier !	OUI	
observation N°23 déposée le 06/07/2023 à 11:00 J'ai entendu à la dernière réunion que des places de stationnement seraient créées pour les riverains du quartier avec la construction	OUI	

de ce projet, elles sont les bienvenues, car c'est une galère pour se garer dans le quartier..		
observation N°22 déposée le 06/07/2023 à 09:21 Bonjour, en tant que riveraine du quartier je suis favorable à l'enlèvement de cette verrue !!! d'autant plus si il y a des espaces verts qui sont compris dans ce projet immobilier et un boulanger il me semble. on va enfin pouvoir traverser l'avenue de la Marne à pied pour récupérer brancolar sans devoir faire tout le tour de cet immonde bâtiment	OUI	
observation N°21 déposée le 05/07/2023 à 12:09 Je suis favorable à ce projet qui va permettre de créer des logements de qualité pour les actifs qui en ont besoin, dans le respect du voisinage apaisé. Je suis aussi favorable car ce projet vient mettre fin à ce bâtiment désaffecté qui est exposé au risque de squats qui se multiplient dans les grandes villes. Enfin, je suis heureux de constater que le projet réduit les emprises imperméabilisées au bénéfice de la verdure et que des commerces de proximité seront implantés. Du positif pour le quartier et pour notre belle ville!	OUI	
observation N°20 déposée le 05/07/2023 à 10:29 Ce rapport de 91 pages ne consacre qu'une dizaine de lignes au problème majeur de trafic. L'étude de trafic réalisé par CeRyx parle de trafic « relativement important » avec deux carrefours « chargés » à certaines heures.... Mieux, page 31, il est indiqué que la desserte est compatible avec la circulation et engins d'incendie compte tenu des constructions envisagées et se réfère simplement au PLUm!!!! 1/ à aucun moment dans le rapport la volumétrie de circulation supplémentaire occasionnée par 280 logement supplémentaires plus celle des 50 emplois aux heures de pointe n'est jaugée voire même évoquée ce qui semble aberrant (on parle de 500 ou 600 passages supplémentaires aux heures de pointe. tout de même !!!) 2/ a aucun moment le nom même de Place Commandant (omerta??) n'est évoqué .alors qu'il s'agit du point noir principal de ce projet. Le trafic n'y est pas « particulièrement important » mais totalement saturé déjà actuellement. Qu'en sera-t-il avec les 500 passages supplémentaires. Par ailleurs une centaines de logements sont en cours de construction dans l'axe rimiez-commandant gerome (soit entre 100 et 150 véhicules de plus à prévoir d'ici 1 an....pour l'instant. Le village de Falicon situé également dans cet axe a vu sa population être multiplié par 3 en 50 ans et continue cette tendance exponentielles. Enfin l'axe est-ouest dessert l'hôpital Pasteur, l'Axe Nord-sud la	NON	Circulation

clinique Saint Georges., deux des principaux établissements de soins de Nice. Sur ce point également, l'impact non calculé generé par ces flux supplémentaires de véhicules est susceptible d'entraîner la mise en danger de la vie des personnes transportées par les véhicules d'urgence. qui seront bloqués systématique ace carrefour sans solution Je demande instamment , expressément et solennellement, une étude urgente d'impact réelle des flux a venir totalement absent de ce rapport par un organisme habilité et indépendant totalement absent du rapport. Et si , malgré tout , ce projet était validé en l'état, je vous remercie de considérer cette observation comme emanant d'un lanceur d'alerte dans le cadre de l'intérêt général pour le cas ou un événement grave venait a se produire, hélas, dans l'avenir.. Je suis a votre disposition pour en discuter, si besoin avec les représentants de la société COVIVIO Bien cordialement		
observation N°19 déposée le 05/07/2023 à 09:24 Je dis oui à un espace foncier avec des espaces verts offrant une accessibilité aux équipements et habitats inclusifs pour les personnes handicapées. Une évolution urbaine axée sur l'inclusion et la mixité pour une meilleure qualité de vie dans notre quartier !	OUI	
observation N°18 déposée le 05/07/2023 à 09:15 NICE classée 7°/10 parmi les villes les villes de + de 100000 habitants les plus dépensières. Impôts locaux par habitant :801 € par an. Est ce bien l'époque pour engager sur 2 mandatures minima des travaux d'une telle ampleur et d'une telle structure, non autofinancés, dans un quartier déjà submergé par la circulation automobile (place du Cdt Jérôme , matin , midi et soir, avec les écoles, le CEDAC, stationnement anarchique, pollution) Après tant de grands travaux d'intérêt discutable (destruction du TNN, multiples pistes cyclables, nouvelle ligne TRAM , , il serait plus rationnel de réactiver la MAIRIE ANNEXE face aux Jardins, disparue au "profit" du Camion périodique et peu disponible (documents d'identités en plusieurs épisodes) Ce projet, sans justification économique, ni sociologique, ni structurant, ni auto financé, ni raisonnable, NI NECESSAIRE ! Jean-Pierre LARIVIERE	Hors sujet	
observation N°17 déposée le 05/07/2023 à 06:58 Je suis pour ce projet qui va redonner une attraction à ce quartier. Le programme est de qualité et s'intègre parfaitement à ce site	OUI	

délaissé par EDF. L'initiative de construire des logements adaptés à des personnes qui ont un handicap est aussi un critère favorable, trop de familles sont dans l'impasse face à cette pénurie de ce type de logement. Avis très favorable. Jm mazzucco		
observation N°16 déposée le 05/07/2023 à 01:07 Monsieur le commissaire enquêteur, Sur le papier, ce projet est innovant, inclusif, végétalisé, écoresponsable et désenclave notablement le conservatoire. Cependant : - l'élévation de 7 étages n'apparaît pas harmonieuse par rapport aux immeubles environnants (probable spéculation sur le prix du m2 du toit terrasse ?!) - de nombreux points névralgiques n'ont pas été étayés suffisamment ou même évoqués : 1/Le problème du stationnement n'est pas explicité dans le détail puisque la formulation reste vague indiquant que le projet sera "autonome en terme de stationnement". Ceci ne démontre en rien l'absence d'impact négatif sur le stationnement déjà difficile dans le quartier. La moyenne étant de 2 voitures par foyer , si on soustrait le nombre des véhicules des résidents seniors, il reste 167 foyers à 2 véhicules en moyenne soit plus de 300 places à pourvoir. Où se gareront dès lors les employés et visiteurs des maisons inclusives , de la résidence senior, les clients des commerces, les parents des enfants en crèche ? On l'ignore, toutes ces personnes ne pouvant circuler à pied, en bus, à vélo. 2/Une circulation intense et déjà saturée : page 87 du projet , il est prévu d'élargir de façon considérable l'avenue de la Marne de 4,50 m et l'avenue de Brancolar 2,50m. On ignore selon quelles modalités et surtout à quelle fin. En effet, le haut de l'avenue de Brancolar est un rétrécissement qui aboutit à la place Commandant Gérôme déjà saturée. Comment un élargissement de cet ampleur pourrait se justifier en aval du point de saturation (commandant Gérôme) si rien ne change sur les avenues Cap de Croix, Flirey et Victoria ? C'est inquiétant et le projet ne s'en soucie pas suffisamment alors que les difficultés de circulation sont déjà pathogènes.	OUI et NON	Hauteur des bâts Stationnement Circulation Infrastructures scolaires

3/ L'impact du rajeunissement de la population ciblée et son impact démographique sur la fréquentation des établissements scolaires du quartier : 167 nouvelles familles, la moyenne française étant presque de 2 enfants par femme, cela nous fera un bon nombre de nouveaux élèves à intégrer au secteur scolaire. Rien n'est dit dans ce projet sur l'accueil en maternelle et primaire, ni au collège déjà en forte tension, puis au Lycée. Quelles sont les solutions proposées ? Création de classes par extension des bâtiments des établissements actuels ou éclatement de la carte scolaire avec des risques de découpages de rue totalement aberrants. En conclusion : sommes nous actuellement prêts, en termes d'infrastructures, à accueillir efficacement et sans nuisance de fonctionnement, les futurs résidents de ce projet innovant ? Nous souhaiterions être rassurés sur ces points. Cordialement.		
observation N°15 déposée le 04/07/2023 à 22:11 Tous les projets qui permettent la création de logements et la dynamisation des quartiers sont les bienvenus	OUI	
observation N°14 déposée le 04/07/2023 à 20:13 Il est plus que temps de débarrasser le quartier de cette verrue à l'architecture dépassée !	OUI	
observation N°13 déposée le 03/07/2023 à 13:26 C'est rare de pouvoir disposer d'un espace foncier en ville qui permette de présenter un véritable projet de quartier avec des espaces verts. C'est la possibilité de proposer à de nombreuses personnes de vivre en ville. et d'avoir plus facilement accès aux équipements sportifs culturels commerciaux. Le projet intègre des espaces de citoyenneté et des habitats inclusifs pour un public de personnes handicapées qui ont besoin de ce genre de concept pour trouver un lieu de vie adapté à leurs besoins. La ville doit pouvoir évoluer et accueillir tout type d'habitants. Le traitement paysagé du site a été travaillé et la mixité des habitats proposés est une richesse pour tous.	OUI	
observation N°12 déposée le 02/07/2023 à 11:49 Non à un tel projet! Ce projet dénature le quartier de Cimiez avec la hauteur de ces immeubles. Il va poser des problèmes de circulation graves car le projet ne comporte pas assez de places de quartier. Pas besoin de commerces. Les gens habitent Cimiez pour être au calme! Ne dénaturons pas la vile!	NON	Hauteur des bâtis Circulation

observation N°11 déposée le 30/06/2023 à 10:54 Monsieur le Commissaire Enquêteur, Le proche périmètre du terrain où se situe l'ex Centre EdF comporte actuellement : Le Conservatoire Régional de Musique Le centre Culturel Animanice 1 École Primaire La CAF des A-M 1 CES 1 Hôpital 1 Centre médical 1 Supérette Des agences bancaires, pharmacie, laboratoire de biologie, commerces et professionnels divers. Une grande quantité de logements. Tous ces composants sont notoirement dépourvus d'un nombre suffisant d'emplacements de parking pour le résidentiel, les utilisateurs et les employés des activités. La même zone doit également composer avec et subir les conséquences induites par une urbanisation qui n'a pas prévu d'adapter la voirie, largement dimensionnée à la fin du dix-neuvième siècle, aux développements du vingtième. Ce fait a pour conséquence un engorgement important de la circulation sur la colline de Cimiez à divers moments de la journée avec un point d'orgue situé au niveau de la place du Cdt Gérôme. De la situation décrite plus haut il faut déduire que la création de nouveaux logements sur le terrain concerné est à proscrire. Ce même terrain demande : Des emplacements de parking en grand nombre. Des espaces verts (Comme désiré pour d'autres lieux par la Mairie de Nice) Un centre de consultation médicale. Un restaurant avec terrasse. (Le quartier en manque cruellement) Une maison de quartier. (La Villa Biasini qui pouvait avec son terrain avoir de multiples usages n'ayant pas été préemptée en temps et heure.) Un espace libre réservé pour l'installation d'un besoin ultérieur. .../..	OUI	
--	-----	--

Un dernier paramètre important est la nécessité de conserver à la Ville de Nice ce qui a fait son charme et son attractivité depuis quelques siècles. Le quartier de Cimiez fait partie de l'attrait touristique de notre ville grâce à une partie de son patrimoine architectural et historique conservé. Profitons de la disparition du bâti actuel pour diminuer certaines des nuisances subies par les habitants de la colline et pour une fois améliorer leur cadre et leur confort de vie. Je vous remercie pour votre attention. N.B : Les 91 pages de la notice de présentation du projet seraient avantageusement complétées par une seule page, accompagnée de deux plans, décrivant clairement, simplement et honnêtement l'essentiel du projet. NB : la pièce jointe reprend point à point le texte déposé		
observation N°10 déposée le 30/06/2023 à 09:57 En tant qu'habitant du quartier, je crains l'encombrement des routes. La circulation est déjà engorgée, on ne peut déjà pas se garer et l'ajout de nouvelles populations va faire qu'il y aura plus de voiture, plus de pollution. La place commandant Gérôme est déjà bloqué. Il faudra se lever et partir de plus en plus tôt. Les travaux vont être très contraignants étant donné que les gens ne vont pas pouvoir se garer dans le quartier puisque il n'y a pas de place de parking autant que d'habitants dans l'immeuble.	NON	Circulation Stationnement
observation N°9 déposée le 29/06/2023 à 11:42 En tant que riveraine du quartier, cet important projet immobilier m'inquiète concernant la circulation et le stationnement. En effet, le quartier est déjà bien saturé aux heures de pointe ! Des inquiétudes également concernant les désagréments que vont engendrer les travaux, notamment au niveau du bruit, pour les collégiens du collège Henri Matisse.	NON	Circulation Stationnement Nuisances des travaux
observation N°8 déposée le 27/06/2023 à 14:10 Habitant Avenue de la Marne depuis 20 ans, j'ai vu la circulation se densifier considérablement. La présence du Conservatoire amène déjà beaucoup de passage pour déposer et récupérer les enfants. En journée, et surtout le soir, les automobilistes se garent n'importe où, envahissent les trottoirs car ça manque de stationnements. Il en est de même au feu rouge qui surplombe le Collège Matisse (sur Brancolar, à l'angle où serait implanté le nouveau projet). Les gens s'arrêtent en plein milieu le matin pour déposer les élèves. Si l'on ajoute des habitations, la circulation va encore empirer. A partir de 17h, c'est complètement bouché entre le Régina et le carrefour Commandant Gérôme. Voitures, bus, ambulances essaient d'avancer dans les klaxons et les odeurs de pots d'échappements. C'est un	NON	Circulation Stationnement

carrefour stratégique entre la Clinique de Rimiez et l'hôpital Pasteur. N'aggravons pas une situation déjà à saturation. Les dessertes de bus en pâtissent aussi. Il faut être bien patient en début et fin de journée pour accéder au quartier ou monter sur Rimiez et les collines. Les nuisances sonores sont aussi très importantes, et la pollution concentrée sur ce petit périmètre.		
observation N°7 déposée le 27/06/2023 à 12:41 Bonjour, notre colline de Cimiez, qui comptait de nombreuses villas classées, décorées et témoignaient de l'identité niçoise si chère aux niçois et aux habitants de la Ville de Nice qui connaissent son histoire et son patrimoine, est assaillie depuis plus de 6 ans par de nombreux promoteurs sans scrupule, qui construisent des immeubles sans originalité, sans identité régionale de l'"acte de bâtir" qui caractérise notre région niçoise et qui défigurent notre environnement et notre lieu de vie. Ce projet, comme les autres qui l'ont précédé, dans les diverses voies privées et rues environnantes de la colline de Cimiez, va davantage encore apporter son lot de nuisances (stationnements, embouteillages, circulation bruyante et importante, population peu encline à respecter les règles de civisme minimales. Nous sommes contre ce projet, pour avoir vécu ces dernières années, et de façon très proche par rapport à notre lieu de vie, de nombreuses nuisances et assisté à une dégradation de notre lieu de vie et des conditions quotidiennes de circulation dans notre quartier allant de Cap de Croix, jusqu'au bas du Bd de Cimiez, en passant par Henri Dunant, av. Brancolar, av. de Flirey et toutes les voies privées adjacentes. Nous comptons sur la Ville de Nice pour empêcher ce projet démesuré et non adapté à notre quartier dont la tranquillité et la sérénité font partie déjà du passé !	NON	Nuisances
observation N°6 déposée le 27/06/2023 à 05:54 De nombreuses constructions de résidences sont en cours dans le quartier. Les infrastructures ne suivent pas .La circulation est complétement bloquée, le matin et le soir .Le bus 5 toujours bondé et ralentit par la circulation notamment au niveau de la place Commandant Gerome..Il manque dans le quartier ,un jardin avec des jeux pour les enfants digne de ce nom, Comme cela ete fiait t à Nice Nord et à Vauban Les Arènes étant réservées aux chiens le matin et le jardin Bellanda est vétuste un stade pour les ados et surtout une piscine. Il y a une piscine dans tous les quartiers de Nice sauf Ciimiez /.Rimez ..	NON	Infrastructures urbaines Circulation Espaces verts
observation N°5 déposée le 26/06/2023 à 22:26 Bonsoir, les axes autour de commandant gerome sont régulièrement saturés, de nouveaux logements ne feront qu'amplifier le phénomène.	NON	Circulation

observation N°4 déposée le 26/06/2023 à 21:25 LA CIRCULATION EST DEJA COMPLETEMENT SATUREE SUR LE VERROU DE COMMANDANT GEROME, LE STATIONNEMENT EST IMPOSSIBLE DANS CE QUARTIER, (PARKING INEXISTANT) LES PLACES DE PARKING PREVUES DANS LE PROJET SONT LARGEMENT INSUFFISANTES, ILY A DESORMAIS 2 VOITURES PAR MENAGE; ON NE CIRCULE PLUS AUX HEURES DE POINTE D'ENTREE ET DE SORTIE DE BUREAU ET DES ECOLES; LES BOUCHONS PROVOQUENT UNE POLLUTION DUE A LA CIRCULATION QUASI A L' ARRET ET AUX MOTEURS QUI TOURNENT; AVANT D' AUTORISER DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE NOUVEAUX LOGEMENT , LA VILLE DOIT D'ABORD REGLER LE MANQUE D'INFRASTRUCTURES POUR LES HABITANTS ACTUELS: DE NOTRE QUARTIER. SUGGESTIONS : CREATION DE PARKING, DE TERRAIN DE SPORT, UNE PISCINE? UN JARDIN POUR LES ENFANTS OU LES SENIORS, SANS AVOIR BESOIN DE DESCENDRE AUX ARENES ETC... REPENSER LES AXES DE CIRCULATION, UN TUNNEL SOUS COMMANDANT GEROME?	NON	Circulation Stationnement
observation N°3 déposée le 26/06/2023 à 16:49 Bonjour, la Municipalité a constaté que les voies de circulation autour de la place Commandant Gérome sont saturées (saturation à 98% aux heures de pointe , estimation annoncée lors des ateliers de travail convivio) . Quelles solutions sont proposées pour désengorger ces voies ? Le fin réglage des feux tricolores n’y suffira certainement pas . De nouvelles constructions (immeubles) vont voir prochainement le jour vers la régie des eaux juste un peu au dessus de la clinique des sources.. Il est important de noter la proximité de la clinique Saint-Georges, qui ne cesse de s’agrandir et donc d’entraîner une augmentation du nombre d’ambulances. et des véhicules de pompiers qui s’y rendent . Ces véhicules devront d’ailleurs attendre dans le flot de la circulation, ce qui est susceptible de compromettre les chances de bon rétablissement de certains blessés pris en charge à leur bord. Quid du bus numéro 5 qui outre le fait qu’il est bondé, est systématiquement bloqué dans les embouteillages, le soir, quand il remonte le boulevard de Cimiez puis l’avenue Cap de Croix. ... tout comme les riverains d’ailleurs. Les adjoints à la Mairie, qui se sont déplacés récemment sur ce lieu, n’ont pu que constater cela même si le créneau le plus tendu ne se situe pas à 16 h30 mais à 17 h00 . Le matin, la circulation est très dense dès 07h40.	NON	Stationnement Circulation

Respectueusement, YPlagelet		
observation N°2 déposée le 26/06/2023 à 16:00 Le comité de quartier Grand Cimiez à Nice a eu l'occasion à plusieurs reprises lors de réunions d'information organisée par la Mairie ,d'exprimer sa vive préoccupation relative à ce projet par rapport au trafic routier , les transports publics (automus principalement (lignes 16, 18 et 5) et au stationnement pour les residents du quartier . En effet le trafic routier est proche de la saturation au carrefour Commandant Gérôme et le stationnement y est particulièrement difficile voire impossible à certaines heures de la journée.. Les résidents du quartier pensent que le trafic généré par cet ensemble de logements et le besoin en stationnement corrélatif seront nettement supérieurs aux activités anciennes du site ENEDIS . Nous nous faisons donc l'écho des inquiétudes que suscite ce projet et nous demandons une attention toute particuliere de la municipalité et des élus pour qu' il n'impacte pas irrémédiablement les conditions de vie des riverains .	NON	Circulation Stationnement
observation N°1 déposée le 13/06/2023 à 09:28 Bonjour		

C. Observations déposées sur les registres papiers (4)

Texte	Favorable Oui / Non	Thème
N°4 déposée le 12 juillet 2023 Très déçu de voir démolir ce bâtiment.	NON	Maintien du bâtiment
N°3 déposée le 03 juillet 2023 Pourquoi ne pas transformer cet immeuble en logement pour étudiants et autres, ce qui serait plus écologique, car plusieurs bâtiments vont poser des des problèmes de stationnement dans le quartier déjà bien saturé ?	NON	Stationnement
N°2 déposée le 20/06/2023 Très en colère de voir cet immeuble démoli, de voir tout du béton arrivé dans notre quartier et tout le dérangement et gêne que ces travaux vont causer dans notre quartier et pendant combien de temps ? C'est ça être écologique ?	NON	Nuisances des travaux
N°1 déposée le 19/06/2023 Très déçu de voir démolir ce bâtiment typique des années 70. On aurait pu le garder et l'aménager, supprimer les appendices, mais conserver le bâtiment principal	NON	Conservation du bâti existant